CONFINEMENT EN ALGÉRIE

LES COMMERÇANTS RÉCLAMENT LA RÉOUVERTURE DE LEURS MAGASINS

Page 3

TRIBUNAL DE BLIDA

5e REPORT DU PROCÈS DE HAMEL ET BERRACHDI

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4008 | Lundi 1er juin 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

BILAN DU COVID-19 EN ALGÉRIE

7 NOUVEAUX DÉCÈS ET LES CONTAMINATIONS EN BAISSE

Page 16

NOUVELLES TAXES SUR LES VÉHICULES NEUFS EN ALGÉRIE

CE QUI CHANGE DANS LE PLF 2020

Page 4

ÉTATS-UNIS

LES VIOLENTES MANIFESTATIONS SE POURSUIVENT

Page 16

ANGLETERRE

MAHREZ VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Page 16

TRANSPORT ET INHUMATION DES VICTIMES DU CORONAVIRUS

LE MODE D'EMPLOI FIXÉ

Page 2

PÉTROLE

LES SAOUDIENS VEULENT PROLONGER L'ACCORD OPEP+

Page 5

TRANSPORT ET INHUMATION DES VICTIMES DU CORONAVIRUS

Le mode d'emploi fixé

L'Algérie fixe les prescriptions applicables au transport et à l'inhumation des dépouilles des défunts dont le décès est lié à l'infection par le coronavirus Covid-19.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Les dispositions s'appliquent aux dépouilles des personnes décédées, dont la mort est liée à l'infection par le coronavirus, qu'il s'agisse de cas confirmés ou probables, selon un arrêté interministériel publié hier au Journal officiel..

"*Lorsque le décès intervient dans le domicile du défunt, le constat du décès à domicile peut se faire par un médecin public ou privé, qui se déplace de plein gré ou sur réquisition des autorités compétentes*", dispose l'arrêté signés par les ministres de l'Intérieur, de la Santé et des Affaires religieuses.

"Si le médecin ayant constaté le décès constate des symptômes d'atteinte du coronavirus (COVID-19), il ordonne (prescrit) le transfert de la dépouille vers la morgue, aux fins d'un dépistage éventuel et informe immédiatement les services de sécurité compétents", indique l'arrêté, précisant que le médecin doit également informer les membres de la famille du défunt des *"mesures à prendre pour éviter toute contamination".*

L'arrêté interministériel dispose en outre, que l'ablution du défunt dont le décès est lié à la Covid-19, doit "obligatoirement" se dérouler au niveau de la morgue de l'établissement hospitalier du lieu du décès ou le plus proche. "*Dans le strict respect des mesures de prévention, de protection et de sécurité fixées par le ministre chargé de la Santé, des personnes peuvent se porter volontaires pour effectuer l'ablution des corps au niveau de la morgue",* précise le texte qui indique que le wali peut réquisitionner des personnes habilitées pour effectuer cette opération, tandis que les services compétents de wilaya sont tenus de fournir aux personnes impliquées dans le processus d'ablution, les *"équipements de prévention et de protection appropriés".*

"*Seuls les ascendants et descendants des membres de la famille du défunt peuvent jeter un dernier regard sur la personne décédée, après son ablution, tout en respectant les conditions de prévention et les mesures relatives à la protection et à la distanciation sociale*", fait savoir l'arrêté signé le 6 mai dernier, près de deux mois après le premier décès lié au coronavirus enregistré en Algérie.

"*Quel que soit le lieu du décès, les dépouilles des personnes décédées sont transportées, à des fins d'ablution et d'inhumation, au moyen de véhicules affectés au transport sanitaire, relevant des établissements compétents, publics et privés ainsi que ceux des services de pompes funèbres*", stipule également l'arrêté interministériel, qui précise que le transport des dépouilles des défunts concernés doit être assuré "*dans le strict respect des prescriptions de prévention, de protection, d'hygiène et de sécurité". "A ce titre, les parties chargées ou réquisitionnées pour le transport des dépouilles, sont tenues de nettoyer et de désinfecter les véhicules affectés à cet effet, avant et après l'opération de transport*", indique-t-on dans ce cadre.

Conditions d'inhumation

"*L'inhumation ne peut s'effectuer que si la dépouille est protégée dans une housse mortuaire et/ou dans un cercueil scellé, fournis par les services compétents de la wilaya et ce, pour éviter tout risque de contamination*", stipule l'arrêté interministériel, précisant que le cercueil et la housse mortuaire doivent répondre aux "*caractéristiques techniques en vigueur, relatives à l'étanchéité, à la décomposition et à la résistance lors de l'usage*", tandis que "*l'ouverture de la housse ou du cercueil est strictement interdite".*

"Seuls les ascendants et les descendants des membres de la famille du défunt peuvent assister à l'inhumation du défunt et ce, dans le respect des conditions et mesures relatives à la protection et à la distanciation sociale", stipule en outre l'arrêté, de même que e respect des mesures relatives à la prévention, à la protection et à la distanciation sociale "*doit être observé lors du recueillement devant la tombe des défunts".*"*Le wali peut, en cas de nécessité prendre toute mesure appropriée pour garantir le respect des conditions de prévention et de distanciation sociale, lors du recueillement devant la tombe des défunts",* fait par ailleurs savoir le texte.

L'arrêté interministériel fixe aussi des dispositions relatives à "*l'élimination des effets personnels et des équipements contaminés et désinfection des lieux*". Ainsi, "*afin d'éviter toute contamination, il est procédé à l'élimination des effets personnels du défunt non susceptibles d'être désinfectés, les équipements utilisés à la préparation de la dépouille pour son ablution ainsi que ceux utilisés dans le transport et l'inhumation, au niveau des établissements de santé ou les installations de traitement des déchets"*, stipule l'arrêté, précisant que c'est le médecin ayant procédé au constat du décès ou les services compétents de santé qui déterminent les effets personnels susceptibles d'être désinfectés ou éliminés.

"Le domicile, le lieu de séjour et, le cas échéant, le lieu de travail privé ou tout autre moyen ayant été utilisé par le défunt, dans le cadre de son travail, pouvant constituer un vecteur de contamination, doit faire l'objet de mesures de désinfection, selon le cas, par les services compétents de la commune ou de l'organisme employeur", indique l'arrêté interministériel.

R. R.

TIZI-OUZOU

Un bébé de 9 mois contaminé

Un bébé de neuf (9) mois a été contaminé par le Covid-19 dans la commune de Maâtkas, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a rapporté samedi la radio locale.

Selon Radio Tizi-Ouzou, le bébé qui a contracté le virus est originaire du village Ighil Zegaghene (Maâtkas).

En plus du bébé, deux nouveaux cas ont été enregistrés samedi dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Il s'agit d'un homme de 96 ans du village Lazaib, dans la commune de Tigzirt et d'un autre homme âgé de 82 ans du village Ibarahene dans la commune de Tizi Ghenif. Le dernier bilan communiqué par la Direction de la santé et de la population de Tizi-Ouzou fait état d'un total de 192 cas confirmés, dont 24 décès et 150 cas de guérisons, depuis l'apparition de l'épidémie dans la wilaya.

Au niveau national, le bilan arrêté samedi après-midi par le Comité scientifique de suivi de l'épidémie en Algérie, fait état de 9.267 cas confirmés dont 646 morts et 5.549 guérisons depuis la déclaration de l'épidémie dans le pays fin février dernier.

COUR MILITAIRE DE BLIDA

Un nouveau procureur général

Le colonel Khaled Bouriche a été nommé nouveau procureur général militaire de la Cour d'appel militaire de Blida, et ce à compter du 4 mai dernier, selon un décret présidentiel publié ce dimanche au Journal officiel. Le colonel Bouriche remplace à ce poste le colonel Mohamed Mohammedi, à qui il a été mis fin aux fonctions par décret présidentiel publié également au JO.

JUSQU'À LA FIN DU MOIS D'AVRIL

Les pertes d'Air Algérie estimées à 35 mds de dinars

PAR RACIM NIDHAL

La compagnie aérienne nationale, Air Algérie, a subi des pertes estimées jusqu'à fin du mois d'avril à 35 milliards de dinars, à cause de la pandémie du coronavirus.

C'est ce qui a été confirmé par Mourad Khoukhi, directeur général des Transports, aux ministres des Travaux publics et des Transports, dans une déclaration faite à un quotidien arabophone.

Ainsi, à l'instar des autres compagnies aériennes, Air Algérie, a vu ses avions cloués au sol depuis la fermeture des frontières par mesure de protection contre la propagation du coronavirus, engendrant ainsi des pertes estimées à 35 milliards de dinars, depuis mi-mars à fin avril.

S'exprimant sur l'opération de rapatriement des ressortissants bloqués à l'étranger qui se poursuit toujours, M Khoukhi a rappelé qu'une cellule de crise organise et étudie cette situation, soulignant la complication de cette opération suite à la fermeture des frontières, ce qui nécessite des autorisations.

Selon la même source, la relance du travail pour les moyens du transport dépend des décisions qui seront prises par les hautes autorités du pays.

Toutefois, il a insisté sur l'obligation du port du masque dans les moyens de transports.

Il a affirmé que des mesures de sanctions seront prises contre les transporteurs qui ne respectent pas les règles de protections.

Réagissant à l'impact de l'augmentation des tarifs des carburants incluse dans le PLFC 2020, le responsable a indiqué que le ministère des Transports essayera de trouver un compromis, pour qu'il n'y ait pas d'augmentations et garantiront ainsi le droit des transporteurs et n'affecteront pas les voyageurs.

R. N.

CONFINEMENT EN ALGÉRIE

Les commerçants réclament la réouverture de leurs magasins

Après trois mois de confinement sanitaire imposé par la pandémie de coronavirus Covid-19, le ras-le-bol des commerçants algériens semble avoir atteint son paroxysme.

PAR LAKHDARI BRAHIM

La parenthèse de la reprise des activités artisanales, le 26 avril dernier, a été vite refermée, accentuant ainsi le désarroi des commerçants soumis à des charges incompressibles.
Les commerçants du célèbre marché Dubaï d'El Eulma, dans la wilaya de Sétif, ont bloqué, hier samedi, la circulation automobile pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur leur situation financière et réclamer la réouverture de leurs commerces.
À Béjaia, des dizaines de commerçants ont organisé, ce dimanche, un rassemblement de protestation devant le siège de la wilaya pour réclamer la réouverture de leurs commerces, selon une vidéo publiée sur la page Facebook de Bejaia, soit l'Observateur.

"Les commerçants n'ont plus de quoi vivre"

Les commerçants de Tizi-Ouzou, eux aussi, exhortent les autorités à trouver des solutions urgentes à leur situation difficile. *"Depuis le début du confinement, plusieurs commerçants et artisans qui ont fermé leurs commerces nous ont saisis, pour nous informer qu'ils sont pénalisés par cette situation, surtout qu'ils doivent faire face aux différentes charges comme le paiement du loyer, des impôts et les cotisations de la CASNOS"*, alerte Sami Djebbar, coordinateur de l'Union nationale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) de la wilaya de Tizi-Ouzou, dans une lettre adressée ce dimanche au wali. Selon M. Djebbar, des commerçants se trouvent sans source de revenus depuis la fermeture des commerces. L'UGCAA sollicite l'intervention du wali, *"afin de trouver des solutions à cette situation difficile dans laquelle se trouvent les commerçants et artisans de la wilaya"*.
"*Après trois mois de confinement, les commerçants n'ont plus de quoi vivre"*, se plaint M. Djebbar contacté ce matin par TSA. À bout de ressources et devant l'incertitude qui caractérise leur situation, les commerçants de Tizi-Ouzou se disent prêts à rouvrir, "*quelles qu'en soient les conséquences"*. Laisser les restaurants rouvrir pour vendre des sandwichs à emporter, permettre aux transporteurs de reprendre leur activité tout en limitant le nombre de personnes à transporter avec obligation du port de la bavette, etc., sont autant de pistes de réflexion, que M. Djebbar propose pour la reprise des activités commerciales. Le coordinateur de l'UGCAA-Tizi-Ouzou décline la responsabilité des commerçants dans l'échec de la reprise des activités commerciales et artisanales, avant que les autorités n'en reviennent dessus après avoir constaté le non-respect des mesures sanitaire, pointant du doigt, à la fois les citoyens de ne pas avoir pris en considération les consignes de prévention et les commerçants ne pas les avoir fait respecter. *"Les commerçants ont fait ce qu'ils devaient faire à l'inférieur de leurs commerces, alors que les dépassements se sont produits à l'extérieur. Il n'est pas responsable de ce qui se passe à l'extérieur. Il n'est pas censé faire le gendarme* !", s'offusque M. Djebbar.
Le président de l'Association des commerçants et artisans algériens (ANCA), Hadj Tahar Boulenouar, interrogé par TSA, fait un constat semblable mais annonce que "*d'ici la fin de la semaine en cours il y aura du nouveau"*. Des contacts ont été entrepris avec notamment le ministère du Commerce, pour envisager la possibilité de réouverture des commerces. "*Notre souhait c'est qu'il y ait l'ouverture de toutes les activités économiques : artisanats, commerces, services, etc… On pourrait commencer par les commerces d'habillement et de chaussures, mais aussi les commerces d'ameublement et d'électroménager. On pense aussi aux salons de coiffure et pourquoi pas les cafetiers à la condition qu'ils ne mettent pas de chaises à l'intérieur et de servir du café dans des gobelets, et les restaurateurs qui pourraient également procéder à la vente de plats à emporter tout en respectant les consignes de port de la bavette avant d'entrer au magasin ainsi que la limitation du nombre de clients autorisés à y accéder, etc…*", propose M. Boulenouar.

L. B.

PLACÉS EN QUARANTAINE

Plus de 1.560 Algériens rapatriés à ce jour

Depuis mercredi, plus de 1.560 Algériens ont été rapatriés du Royaume-Uni, de France, du Maroc et de Tunisie. Il s'agit de la troisième phase de rapatriement depuis mars.
Lancée mercredi 27 mai, la nouvelle opération de rapatriement des Algériens bloqués à l'étranger s'est poursuivie ce samedi. Quatre pays sont cernés jusqu'à présent : Le Royaume-Uni, La France, Le Maroc et La Tunisie.
Le premier vol Air Algérie a été effectué, mercredi, depuis Londres. Au total 256 Algériens ont été rapatriés. Ils sont actuellement hébergés dans deux hôtels près d'Alger, a appris VVA (visa-algerie.com) de sources concordantes. Leur quarantaine va durer 14 jours.
Ce samedi, deux avions d'Air Algérie ont décollé de Paris d'où ils ont rapatriés entre 550 et 600 Algériens qui étaient bloqués en France. Ils sont également placés en quarantaine dans deux hôtels de la capitale. Un dernier avion de la compagnie Air Algérie en provenance de Casablanca, au Maroc, était attendu hier soir, avec à son bord plus de 250 passagers. Ils seront placés en quarantaine à Tlemcen. Enfin, 400 Algériens ont été rapatriés par voie terrestre depuis la Tunisie. Ils devaient être placés en quarantaine dans des hôtels à Annaba et El Taref, selon nos sources.
L'opération va-t-elle se poursuivre ? Des consulats continuent de contacter des Algériens inscrits sur les listes de rapatriement. Mais l'opération, gérée directement par le gouvernement, est entourée d'un grand secret, notamment par crainte de débordements et de bousculades dans les aéroports à l'étranger. Les passagers retenus sont souvent informés la veille de leur départ, à une heure tardive. Lors des deux premières phases de rapatriement, en mars et en avril dernier, plus de 8.000 Algériens avaient pu regagner le pays.

R. N.

POUR LE DR MOHAMED BEKKAT BERKANI :

"Il s'agit probablement de la dernière ligne droite"

L'Algérie a entamé ce samedi, une nouvelle quinzaine de confinement sanitaire qui s'étalera jusqu'au 13 juin prochain. Seules quatre wilayas sont exemptées : Saida, Tamanrasset, Tindouf et Illizi.
Cette nouvelle prolongation du confinement pourrait être la dernière, avec le début du déconfinement dans tout le pays. "*Il s'agit probablement de la dernière ligne droite*", anticipe le Dr Mohamed Bekkat Berkani, membre du Comité scientifique de veille et de suivi de l'épidémie de Covid-19 en Algérie, dans une déclaration au site spécialisé Santé Algérie, ce samedi.
Le président de l'Ordre national des médecins ajoute, que "*les citoyens doivent se soumettre à l'obligation des mesures de prévention, en particulier le port du masque, ce qui nous ramènera un résultat très appréciable, probablement dans les plus brefs délais"*.
Dr Bekkat Berkani affirme, que l'évolution de la pandémie de coronavirus en Algérie a été "maîtrisée". "*Soyons à l'écoute de nos autorités, la santé du citoyen passe avant toute considération"*, a-t-il appelé.

R. N.

LEUR TAUX DE CONTAMINATIONS EST EN HAUSSE

Le ministère de la Santé enquête dans dix wilayas

PAR CHAHINE ASTOUATI

Alors que la tendance générale, aussi bien pour le nombre de nouvelles contaminations que celui des victimes, est en baisse ces derniers jours dans toutes les régions du pays, une dizaine de wilayas continue d'enregistrer des taux anormalement élevés.
C'est pourquoi, le ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière a lancé une enquête pour connaître les raisons de cette curieuse résistance du Covid-19 dans ces wilayas, selon le directeur de l'Institut national de la santé publique (INSP) le Pr Rehal.
En effet, dans une déclaration à l'APS, ce dernier a révélé que le conseil scientifique de l'institut a proposé au ministre Benbouzid, de lancer une enquête épidémiologique pour connaitre les raisons du nombre sans cesse grandissant des cas enregistrés dans les dix wilayas par rapport aux reste du pays.
Le professeur Lyes Rehal en veut pour preuve, que le nombre de morts a nettement baissé (6 à 8 décès) par rapport au début de la pandémie, au même titre que le nombre de nouveaux cas, alors que dans ces dix wilayas -qu'il n'a pas cité par ailleurs-, 8 à 12 contaminations au COVID-19 sont recensées quotidiennement.
Pour autant, et en attendant les conclusions de l'enquête épidémiologique, le patron de l'INSP croit savoir que cette tendance haussière constatée dans les dix wilayas serait due au non respect des gestes barrières à savoir la distanciation sociale, le porte de masque de protection, le lavage des mains et le respect des règles de confinement.

C. A.

NOUVELLES TAXES SUR LES VÉHICULES NEUFS EN ALGÉRIE

Ce qui change dans le PLF 2020

La commission des Finances de l'APN a adopté un amendent au projet de Loi de finances complémentaires, relatif à la taxe sur les véhicules neufs. L'article 19, qui propose de taxer fortement les voitures de tourisme essence et diesel neuves, a été modifié, selon le rapport complémentaire du PLF 2020, a rapporté hier la Radio nationale.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Pour les véhicules essence, dont la cylindrée est inférieure ou égale à 1.800 cm3 (1.6 L), la taxe a été ramenée à 150.000 DA au lieu de 250.000 DA initialement, et 250.000 DA au lieu de 450.000 DA pour les voitures de 1.8 L (1800 cm3). Pour les voitures dont la cylindrée est de 2.000 cm3 (2 L), la taxe est fixée à 450.000 DA, 1,2 million DA (au lieu d'un million de dinars) pour les voitures dont la cylindrée ne dépasse pas les 2.500 m3 (2,5 L), et 1,6 million de dinars (au lieu de 1,5 million) pour les automobiles de plus de 2,5 L de cylindrée. Dans la catégorie des véhicules touristiques dotés d'un moteur diesel, la commission des finances a fixé à 100.000 DA (au lieu de 200.000 DA) la taxe pour les cylindrées inférieures à 1.200 cm3 (1,2 L). Le projet de Loi de finances complémentaire (LFC) 2020 propose de fortes taxes sur les véhicules de tourisme neufs importés ou fabriqués en Algérie. Ces taxes varient de 100.000 DA pour une voiture de tourisme dont la cylindrée n'excède pas 800 cm3 (0.8 L) à 2.000.000 DA pour un véhicule de tourisme dont la cylindrée est supérieure à 2500 cm3 (2.5 L), à 250.000 DA pour les voitures de moins de 1,6 L, et 400.000 DA (au lieu de 800.000 DA), pour celles dont la cylindrée ne dépasse pas 2 L, 1,5 million de dinars pour les véhicules de moins de 2,5 L et 2,5 millions de dinars (au lieu de deux millions) pour les grosses cylindrées de plus de 2,5 L.

Dans le projet initial, pour les véhicules essence dont la cylindrée est supérieure à 800 cm3 et inférieure ou égale à 1.500 cm3, la taxe est de 250.000 DA. Pour ceux dont la cylindrée est supérieure à 1.500 cm3 et inférieure ou égale à 2000 cm3, elle est de 450.000 DA. Les véhicules dont la cylindrée est supérieure à 2000 cm3 et inférieure ou égale à 2500 cm3 sont taxés à 1.000.000 DA. Cette taxe est fixée à 1,5 millions de dinars pour les voitures dont la cylindrée est supérieure à 2.500 cm3. Pour les véhicules de tourisme diesel, les taxes sont plus élevées. Elle sont de 200.000 DA pour les cylindrées inférieures ou égales à 1.500 cm3, de 800.000 DA pour un véhicule dont la cylindrée est supérieure à 1.500 cm3 et inférieure ou égale à 2.000 cm3. Pour les cylindrées comprises entre 2.000 cm3 et 2.500 cm3, la taxe est de 1.500.000 DA. Pour les véhicules dont la cylindrée est supérieure à 2.500 cm3, ils seront taxés de 2.000.000 DA. Aucune taxe supplémentaire n'est prévue pour les véhicules utilitaires essence et diesel.

C. A.

NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARTI FLN

Abou El Fadl Baadji plébiscité

Abou El Fadl Baadji a été plébiscité, samedi, nouveau Secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN) par la majorité des membres du Comité central du parti, réuni au Centre international des conférences (CIC) au Club des Pins (Alger).

Avocat, Abou El Fadl Baadji avait occupé plusieurs postes au sein du parti, dont membre du bureau politique. Au cours de cette séance, une résolution politique a été adoptée sur le report, à une date ultérieure, du 11e Congrès du parti, initialement prévu au mois d'avril dernier. A l'issue des travaux, Abou El Fadl Baadji a déclaré à la presse, que la réunion du Comité central "est légale, en présence de près de 368 membres", ce qui témoigne, a-t-il dit, "*du sens de responsabilité des membres du Comité*", ajoutant qu'il a été plébiscité au poste de Secrétaire général par "*la majorité des membres présents (à l'exception de 11)*".

"*Fortement impacté par les crises, le FLN a rendez-vous avec plusieurs 'grands' chantiers*", a-t-il soutenu, ajoutant que la période actuelle "*requiert une refondation du Parti qui doit jouer son rôle*" sur la scène politique.

A cette occasion, le nouveau SG du parti FLN a mis l'accent sur l'impérative "*mobilisation de l'ensemble de la classe politique pour la défense de l'Etat et de ses institutions, qui appartiennent en fait au peuple algérien*". Il a exprimé, dans ce sens, le vœu de voir laisser de côté l'idée de partis d'opposition et pro pouvoir, car, a-t-il dit "*les programmes de tous les partis politiques tendent à arriver au pouvoir*".

Le parti FLN était dirigé par Ali Seddiki qui assurait l'intérim depuis le mois de septembre 2019, date de la démission de l'ancien SG Mohamed Djemai, placé en détention provisoire pour "*destruction de documents judiciaires et menaces*".

R. N.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Deux sessions pour les soutenances de thèses Master et Doctorat

PAR IDIR AMMOUR

Bien que l'épidémie du coronavirus, Covid-19 sévit encore en Algérie, beaucoup de secteurs parlent d'un imminent déconfinement. Seulement, les autorités publiques appellent à temporiser et à étudier ce scénario avec prudence. Dans cette optique, rappelons-le, plusieurs syndicats de l'enseignement supérieur ont soumis des propositions, au ministère du secteur, concernant le sort de ce qui reste de l'année universitaire. Des syndicats ont d'ailleurs, proposé au ministre Chems Eddine Chitour, de reprendre les cours universitaires progressivement dès l'enclenchement du dé-confinement, tout en prévoyant des mesures de prévention post-confinement. Conscient que la reprise des cours ne se fera qu'en fonction de l'évolution de l'épidémie, le ministre, Chems Eddine Chitour, semble quand même renvoyer l'ascenseur à ses partenaires, en fixant les dates des soutenances de thèses Master et de Doctorat, en attendant la reprise des cours. En effet, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé l'organisation de deux sessions (juin et septembre), pour les soutenances de thèses de fin d'études Master et Doctorat. Selon les instructions adressées aux établissements universitaires, la première a été spécifié pour les étudiants qui ont terminé leurs thèses et qui souhaitent la soutenir en juin, la date du 10 juin étant fixée comme date limite pour le dépôt, quant à la seconde, elle est destinée aux étudiants qui souhaitent reporter leurs soutenances, et leurs mémoires. La date du 10 septembre étant fixée comme date limite pour le dépôt. Selon l'instruction émises par le ministère, les soutenances se dérouleront selon les mesures nécessaires, notamment le dépôt de mémoire par voie électronique par l'enseignant ou l'étudiant attaché au rapport de soutenance signé par les concernées, ensuite les dates de la discussion seront déterminées après l'achèvement des procédures administratives liées à la soutenance. Plusieurs conditions ont été fixées par le ministère, entre autres, toute présence est interdite, seuls les candidats et les membres du jury, nécessité de respecter strictement les mesures de santé préventive nécessaires par les étudiants et les enseignants avec le port obligatoire des masques et en respectant la distance sociale de sécurité, les portes et fenêtres des salles de soutenances doivent être ouvertes, tout en empêchant toute forme de célébration ou de gratification.

I. A.

ANCIEN CADRE DU PARTI

Mohamed Lahlou pointe la déliquescence du FFS

"Chers camarades, le FFS se porte mal. Des clans, des groupes et des sous-groupes se réclamant chacun de la légitimité du parti prétendent parler officiellement au nom du FFS, alors que le parti est dans une situation de déliquescence qu'aucun militant n'accepte. Chaque clan, chaque groupe et chaque sous-groupe reste cabré sur des positions qui ne respectent ni les idéaux du parti, ni ses valeurs, ni ses statuts et son règlement intérieur" écrit Mohamed lahlou, un des militants de la première heure du FFS canal historique. Rappelant que depuis sa fondation, en 1963, le parti FFS a lutté pour les libertés individuelles et collectives, Mohamed Mahmoud estime, que cette garantie et ce respect "d*oivent commencer d'abord dans le fonctionnement interne du parti et au sein de ses structures*".

Et face au blocage du parti à tous les niveau, avec une direction éclatée, le vieux cadre soutient que le retour à la base "*est le seul acte salutaire pour libérer le FFS des luttes claniques actuelles, des appétits d'intérêts de certains et de l'exclusion des compétences dont le parti a été vidé*". Pour lui, la démission des membres de l'Instance pésidentielle à laissé un vide organique au niveau national. Pour autant, la Commission de préparation du congrès (CPCN) n'a "*aucune légitimité pour prétendre organiser une rencontre qui ne sera qu'une redite catastrophique de ce que fut le précédent congrès extraordinaire*".

Le professeur émérite de l'université de Lyon estimé en effet, "*qu'aucun clan, aucun groupe, aucun sous-groupe ne doit prétendre à une quelconque légalité ou légitimité qu'il n'a pas, pour organiser un congrès factice qui n'émane pas de la décision de la base militante*". Il plaide dans sa lettre en faveur de rendre la parole aux "militants sincères et dévoués" pour, écrit-il, "*imposer un débat libre et démocratique au sein des sections, d'où sortiront les recommandations pour un congrès national de rassemblement et de refondation*".

R. N.

PÉTROLE

Les Saoudiens veulent prolonger l'accord Opep+, les Russes divisés

L'Arabie saoudite, et plusieurs pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), ont fait part de leur volonté de prolonger la réduction historique de la production de pétrole au-delà de l'accord initial, rapportent plusieurs médias.

PAR RIAD EL HADI

L'Opep et des pays producteurs alliés à l'image de la Russie ont conclu un accord le mois dernier visant à réduire leur production de 9,7 millions de barils par jour durant les mois de mai et juin afin de faire face à l'effondrement des cours de pétrole principalement causé par la pandémie du coronavirus Covid-19. La réduction doit s'établir ensuite à 7,7 millions de barils par jour de juillet à décembre, puis à 5,8 millions de barils de janvier 2021 à avril 2022.

C'est sur ces derniers points que veulent revenir des pays menés par l'Arabie saoudite, plus grand producteur de pétrole au sein du cartel. Des discussions ont en effet été menées en interne afin que la réduction historique de la production de près de dix millions de barils journaliers devant d'arrêter en juillet soit prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

"*Les Saoudiens voient que le marché a encore besoin de soutien et veulent prolonger les mêmes réductions jusqu'à la fin de l'année. Les Russes veulent également la même chose mais le problème réside encore avec les compagnies pétrolières*", explique une source au sein de l'Opep+ citée par l'agence Reuters.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Énergie russe, Alexander Novak, a rencontré les principales compagnies pétrolières russes mardi afin de discuter de la possibilité de prolonger les niveaux actuels de réduction au-delà de juin. Des échos des discussions laissent entendre qu'aucune décision n'a pour l'heure été prise tant les opinions sont divisées, certaines compagnies arguant que la Russie devrait attendre pour voir les niveaux de la demande pétrolière une fois que les compagnies aériennes reprendront du service.

"*Évidemment si nous recevons l'ordre de continuer la réduction, nous obéirons. Mais si la demande est OK, nous ne voyons pas de raison de changer l'accord*", a indiqué une source au sein d'une compagnie pétrolière russe, citée par Reuters.

"*Il est vraiment trop tôt pour se détendre », estime pour sa part le média américain Bloomberg, qui explique que la reprise de la demande ne s'est pas encore ancrée"* aux États-Unis ou en Europe, ou dans une grande partie de l'Asie au-delà de la Chine, ajoutant que la consommation de carburant en Inde est actuellement inférieure d'environ 40% aux niveaux de l'an dernier, tandis qu'aux États-Unis, une deuxième baisse surprise de la demande dans les données de la semaine dernière signifie qu'elle reste inférieure d'environ 25% à la même période l'an dernier.

Pour Bloomberg, les pays signataires de l'accord Opep+ doivent faire preuve de prudence. *"La tentation de commencer à augmenter la production est trop séduisante, mais la reprise des prix du pétrole ne doit pas être considérée comme une autorisation pour rouvrir les robinets, d'autant plus qu'elle est aidée par les efforts supplémentaires de certains membres du groupe"*, affirme le média spécialisé qui explique que l'Arabie saoudite et ses voisins ont décidé plus tôt ce mois-ci d'effectuer des coupes de productions supplémentaires en juin, au-delà de ce qui était initialement prévu.

L'Algérie propose d'avancer la prochaine réunion de l'Opep+

L'Algérie, qui assure la présidence tournante de l'Opep, a proposé d'avancer au 4 juin la prochaine réunion du Cartel et de ses partenaires, l'Opep+, a rapporté l'agence Reuters qui cite un courrier.

Dans ce courrier, le ministre algérien de l'Energie, Mohamed Arkab, dit s'être entretenu de ce projet, qui permettrait d'avancer cette réunion prévue les 9 et 10 juin, avec plusieurs ministres, estimant qu'il permettrait de "*faciliter les nominations"*. Ce terme de "nominations" est régulièrement employé par l'Arabie saoudite, mais aussi par l'Irak et le Koweït, pour allouer du pétrole brut à ses clients traditionnels en fonction de la demande, précise Reuters.

Ces "nominations" se déroulent habituellement le 10 de chaque mois.

R. E.

EN AVRIL 2020

Le taux d'inflation moyen annuel stable à 1,8%

Le taux d'inflation annuel, en Algérie, a atteint 1,8% durant le mois d'avril dernier, soit le même taux qui a été enregistré durant les deux derniers mois (février - mars 2020), a-t-on appris hier auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

L'évolution des prix à la consommation, en rythme annuel à avril 2020, est le taux d'inflation moyen annuel calculé, en tenant compte de 12 mois, allant du mois mai 2019 à avril 2020 par rapport à la période allant de mai 2018 à avril 2019.

La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix du mois d'avril 2020 par rapport à celui du mois mars dernier, a connu une hausse de 0,3%, a indiqué l'Office.

En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une hausse de 0,5%. Les produits agricoles frais ont également augmenté de 0,6%. Cette variation haussière est induite par l'augmentation de certains produits, notamment, les fruits (+9,0%), les légumes (+4,1%), et un degré moindre de la viande de poulet (+0,7%) Par ailleurs, l'Office relève que d'autres produits de consommation ont observés des baisses, notamment la pomme de terre (-14,5%), les œufs (-4,96%) et les poissons frais (-3,05%).

Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une hausse de + 0,5% durant le mois d'avril dernier et par rapport au mois de mars 2020, selon l'Office. Cette variation et due, essentiellement, à une hausse des prix des produits relevant des pains et céréales avec +1,0%.

Les prix des produits manufacturés ont accusé une croissance modérée de +0,1%, alors que ceux des services ont connu une stagnation. Par groupe de biens et de services, les prix des groupes "*des meubles et articles d'ameublement*" ont enregistré une hausse de 0,5%, ceux de "*l'éducation, culture et loisirs*" et ceux du groupes divers (+0,2%) pour chaque groupe.

L'ONS relève, par ailleurs, que le reste des biens et services s'est caractérisés par des stagnations. Durant les quatre premiers mois 2020, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,07% par rapport à la même période de 2019, malgré une baisse des prix des biens alimentaires.

En effet, les prix des biens alimentaires ont reculé de -0,87%. Ce recul s'explique, globalement, par une baisse de -1,99% des produits agricoles frais.

Durant les quatre premiers mois de l'année en cours, plusieurs produits alimentaires ont connu des baisses. Il s'agit, notamment, de la viande de poulet (-21,54%), la pomme de terre (-4,53%) et les légumes frais (-3,71%). Par ailleurs, d'autres produits alimentaires ont enregistré des augmentations, notamment les œufs (+14,51%), les poissons frais (+7,86%), et la viande de bœufs (+1,50%). Quant aux produits alimentaires industriels, ils ont augmenté de 0,21%, les biens manufactures (+4,94%) et enfin les services (+3,40%). En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

R. N.

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Les modalités de versement du présalaire à l'apprenti fixées

Le gouvernement a fixé, par décret, les modalités de versement du présalaire à l'apprenti, qui varie entre 3.000 dinars et 12.000 DA par mois. *"Lorsqu'un apprenti est placé auprès d'un employeur ou d'un artisan, occupant de un à vingt travailleurs, il perçoit un présalaire versé par l'État, représenté par l'Etablissement public de formation professionnelle, d'un montant mensuel de 3.000 DA, durant les six premiers mois de la formation*", précise l'article 3 du texte publié au Journal officiel.

Le présalaire de l'apprenti change au-delà de six mois d'apprentissage, et devient "progressif" et "*indexé au salaire national minimum garanti versé par l'employeur ou l'artisan*". Il varie de 30% du SNMG (20.000 DA) à 60% du salaire national minimum garanti après le 5e semestre. Chez les employeurs, dont l'effectif est supérieur à 20 travailleurs, l'apprenti "*perçoit un présalaire mensuel progressif indexé au Salaire national minimum garanti versé par l'employeur*". Il varie de 20% du SNMG au premier semestre jusqu'à 60% du Salaire national minimum garanti durant le 5e semestre, précise le texte.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BOUMERDES
DAIRA DE DELLYS
COMMUNE DE DELLYS
NIF : 4100020000350970102 2

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément à l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à la réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée Populaire Communale de Dellys Wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n°02/2020 relatif au projet :

« Etude, Réalisation et équipement d'un groupe scolaire de type C en remplacement du préfabriqué à Dellys » Lot : bâtiment

Après étude et examen des offres, en date du 18/05/2020, le projet a été attribué provisoirement à l'entreprise :

« ETPB/TCE Ben cheikh Messaoud» Lotissement N 82 CITE GUELLALIZE RAS EL OUED

NIF : 171340200076424

Et ce conformément au procès verbal de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres de la commune de Dellys.

Entreprise	Note d'offre technique	Montant de l'offre en TTC	Délais	OBS
ETPB/TCE Ben cheikh EL Messaoud	90	115 713 145.74 DA	12 MOIS	Offre la moins disante

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 cité ci-dessus les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats de l'évaluation des offres technique et financières de se rapprocher des services de la commune de Dellys au plus tard (03) trois jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché.
Et un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour introduire leurs recours éventuels auprès de la commission communale des marchés publics.

Midi Libre n° 4008 - Lundi 1er Juin 2020 - Anep 2016 008 863

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
DIRECTION DE L'EDUCATION ALGER- EST
NIF : 411013000016132

Avis d'attribution provisoire

Conformément aux articles 40 et 71 du décret présidentiel n° 15-247 DU 16/09/2015 portant , réglementation des marchés publics et des délégations de service public , la direction de l'éducation Alger - est informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales **N°112/2019** dans le cadre de l'**opération** :

REALISATION ET EQUIPEMENT DE 18 SALLES DE CLASSES POUR LE CYCLE SECONDAIRE .

✓ **LOT N°02 : LYCEE REMDANIA – EUCALYPTUS .**

a été publié dans les journaux : ***maghreb*** **(en français) le 30/01/2020 et الاحرار (en langue nationale) le : 30/01/2020 .**

Et qu'à l'issue de l'opération d'évaluation des offres reçues, le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire ci- dessous désigné :

Lot N°	Attributaire	Note technique	Montant en TTC (DA)		Délais d'exécution	Observation
			Montant avant vérification	Montant après vérification		
02	ETP .BH.BOUANDAS FAIZA Lot N° 2 : LYCEE REMDANIA – EUCALYPTUS	34.12	23.273.425.00	28.230.179.60	08 MOIS	Offre moins disante

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contactant, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la **direction de l'éducation Alger- est** dans un délai de **10 jours**, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation, sont invités à se rapprocher au niveau de la **wilaya d'Alger** au plus tard dans un délai de **trois jours** à partir de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Midi Libre n° 4008 - Lundi 1er Juin 2020 - Anep 2016 008 932

MIDI
ÉCONOMIE

Pages 12-13 et 14

LA LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE ET LA BAISSE DRASTIQUE DES RECETTES DES HYDROCARBURES

Face à la crise, urgence d'une planification stratégique

L'évolution des recettes des hydrocarbures qui représentent directement et indirectement avec les dérivées plus de 98% des recettes en dévides, face à une économie extériorisée où le taux d'intégration des entreprises ne dépasse pas les 15% déterminent fondamentalement la structure des lois de finances en Algérie depuis l'indépendance politique. Cependant, je précise qu'une loi de finances ne peut remplacer une planification stratégique, pas la planification autoritaire de l'ex-camp communiste qui fait cruellement défaut, son objectif étant seulement de retracer les prévisions des dépenses et des recettes de l'Etat .

LA LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE ET LA BAISSE DRASTIQUE DES RECETTES DES HYDROCARBURES

Face à la crise, urgence d'une planification stratégique

L'évolution des recettes des hydrocarbures qui représentent directement et indirectement avec les dérivées plus de 98% des recettes en dévides, face à une économie extériorisée où le taux d'intégration des entreprises ne dépasse pas les 15% déterminent fondamentalement la structure des lois de finances en Algérie depuis l'indépendance politique. Cependant, je précise qu'une loi de finances ne peut remplacer une planification stratégique, pas la planification autoritaire de l'ex-camp communiste qui fait cruellement défaut, son objectif étant seulement de retracer les prévisions des dépenses et des recettes de l'Etat .

PAR Dr *ABDERRAHMANE MEBTOUL

1.-Rappel des dispositions de l'ancienne Loi de finances 2020

Le cadrage macro-économique du projet de loi a été établi sur la base d'un baril de pétrole à 50 dollars et un prix de marché à 60 dollars, un taux de change de 123 DA/dollar, un taux d'inflation de 4,08% et un taux de croissance de 1,8% (contre 2,6% dans les prévisions de 2019) et un recul de la valeur des importations par rapport à 2019, à raison de 12% pour les biens et 16% pour les services. Les recettes budgétaires passent à 6.200,3 mds DA en 2020 (-7%), la fiscalité pétrolière budgétisée s'élève à 2.200,3 mds DA (contre 2.714 mds DA en 2019) et les recettes fiscales augmentent de 8,6%, passant à 3.029,9 mds DA (contre 2790,5 mds DA en 2019). Les dépenses budgétaires se situent à 7.773,1 mds DA (contre 8.557,2 mds DA en 2019, en en baisse de 8,6%) et les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4.893,4 mds DA (-1,2% par rapport à 2019). La loi prend en charge 33.179 postes budgétaires, dont 16.117 nouveaux postes, devant couvrir le fonctionnement de 1.353 établissements en voie de réception au profit des secteurs de la santé, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et les transferts sociaux budgétisés ont été maintenus quasiment inchangés par rapport à 2019, s'établissant à 1.798,4 mds DA, soit 8,4% du PIB. Les dépenses d'équipement baissent de 20,1 en termes de crédits de paiement et de 39,7% en termes d'autorisation de programme avec des crédits de paiement se situant à 2.879,7 mds DA (contre 3.602,7 mds DA en 2019) qui se répartissent en : 2.080,2 mds DA, pour le financement des programmes d'investissement (72,2%), 799,5 mds DA pour les opérations en capital (27,8%). La loi enregistre une dotation nouvelle de 569,88 mds DA, dont 290,19 mds DA au titre du programme neuf et 279,69 mds DA dans le cadre de réévaluation du programme en cours de réalisation. Le budget 2020 prévoit un déficit budgétaire de 1.533,4 mds DA, soit -7,2% par rapport au PIB (contre -1.438,1 mds DA, soit -6,9% du PIB en 2019) et le déficit du trésor se situe à 2.435,6 mds DA, représentant -11,4% du PIB contre (contre -11,5% du PIB en 2019).

2.-Les principales dispositions du projet de la Loi de finances complémentaire 2020

La Loi de finances complémentaire 2020, étant un projet de budget rectificatif, étant donné le retournement de situation que connaît actuellement le marché pétrolier avec une réduction des dépenses de 30 à 50% qui s'ajoute à celle de l'ancienne loi, comme conséquence de ces tensions budgétaires et financières. Elle se fonde sur le prix fiscal de 30 usd, qui est un prix théorique ou prévisionnel, combiné aux prévisions des volumes d'exportation des hydrocarbures et du taux de change du dinar dans le contexte du cadrage macroéconomique de la loi de finances, sert de référence au calcul des recettes fiscales qui seront issues des hydrocarbures qui, ajoutées aux recettes fiscales ordinaires et aux aides et dons, formeront les recettes budgétaires de l'Etat prévues dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2020 et sur le prix de marché de 35 usd est le prix au-delà duquel, si cela se réalise, le surplus sera versé au Trésor public, dans le Fonds de régulation des recettes. Cela montre la dépendance accrue vis-à-vis de la rente des hydrocarbures dont le prix échappe à toute décision interne représentant avec les dérivées 98% des recettes en devises. Contrairement aux prévisions du FMI et de la Banque mondiale, il est prévu que la croissance économique serait négative et s'établirait à -2,63% contre 1,80% prévue dans la loi de finances initiale avec le prix fiscal de 50 à 30 dollars et le prix du marché à 35 dollars. Dans la nouvelle monture, les recettes prévisionnelles reculent à 5.395,5 milliards DA contre 6.289,7 milliards de dinars dans la LF initiale, dont 1.394,7 milliards DA de fiscalité pétrolière et 4.001,1 milliards dinars de fiscalité ordinaire. Les dépenses du budget ont été revues à la baisse de près de 6%, passant ainsi à 7.372,7 milliards dinars contre 7.823,1 milliards dinars dans la LF initiale, dont 4.752,4 milliards dinars pour les dépenses de fonctionnement et 2.620,3 milliards dinars pour les dépenses d'équipement. Les dépenses de fonctionnement baissent (en dehors des salaires et transferts sociaux) de 141 milliards de dinars (près de -3%) par rapport à la loi de finances préliminaire de 2020, en raison de la baisse de 150 milliards de dinars des dépenses courantes, contre une hausse de 9 milliards de dinars destinés à couvrir la hausse du Salaire national minimum garanti (SNMG). Les dépenses d'équipement ont été réduites de 309 milliards de dinars (-10,5 %) pour passer à 2.620,3 milliards de dinars, contre 2.929,7 milliards de dinars dans la loi préliminaire. Toujours dans le cadre des restrictions, il est prévu une baisse de la valeur courante des importations de marchandises de 4,7 milliards de dollars, pour atteindre 33,5 milliards de dollars, plus la baisse de la valeur courante des services de 2,3 milliards de dollars qui ont fluctué entre 2010/2019 entre 9/11 milliards de dollars par an (appel aux compétences étrangères. Mais le fait le plus important est la baisse des exportations d'hydrocarbures à 17,7 milliards de dollars, contre 35, 2 milliards de dollars prévus dans l'ancienne loi de finances. Le déficit budgétaire devrait atteindre -1.976,9 milliards de dinars, soit -10,4% du Produit intérieur brut (PIB) (contre -1.533,4 milliards de dinars, soit -7, 2% du PIB dans la loi préliminaire). la balance des paiements enregistrant un solde négatif de -18,8 milliards de dollars, contre 8,5 milliards de dollars dans la loi de finances préliminaire, alors que niveau des réserves de change devrait reculer plus fortement que prévu d'ici à la fin 2020 pour atteindre 44,2 milliards de dollars contre une prévision initiale de 51,6 milliards de dollars.

3.-Les principales dispositions de relance économique et le volet social

En ce qui concerne la relance économique, la Loi de finances complémentaire prévoit des taxes sur les carburants, cela pose la problématique des subventions car l'Algérie ne peut supporter à l'avenir environ 15 milliards de dollars de subventions pour l'ensemble du secteur énergie, le prix de cession étant environ 10% du prix international. Sans mécanismes de ciblage, tenant compte de la structure des revenus (revenu moyen environ 20% de celui de l'européen), il serait hasardeux, au risque de tensions sociales inutiles dans cette conjoncture difficile de récession économique et social, qui touche d'ailleurs tous les pays et pas seulement l'Algérie, d'aller vers l'augmentation qui se répercuterait en chaîne sur toute l'économie et, donc, sur le pouvoir d'achat. Comme il est prévu l'exonération des taxes douanières et de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour une durée de deux ans renouvelables pour les composants acquis localement par les sous-traitants dans le secteur des industries mécanique, électrique et électronique et les pièces de rechange, la création d'un régime préférentiel pour les activités de montage et l'annulation du régime préférentiel pour l'importation des lots SKD/CKD pour le montage de véhicules et autorisation d'importer de véhicules touristiques neufs par les concessionnaires automobiles, l'encouragement de la création et du développement des start-up, par la modification de l'article 69 de la Loi de finances pour 2020, une exonération temporaire de trois années en matière d'IFU, d'IRG, d'IBS, de TAP et de TVA sur les équipements acquis au titre de la réalisation des projets d'investissement.. Concernant

l'investissement étranger, il est prévu la révision à la hausse du taux de prélèvement à la source pour les sociétés étrangères exerçant dans le cadre de contrats de prestation de services en Algérie, de 24% à 30% pour les encourager à ouvrir des bureaux en Algérie, la suppression de la règle de répartition du capital social 49-51%, l'exclusion des activités d'achat revente de produits et celles revêtant un caractère stratégique et l'abrogation des articles 46 de la LFC 2010 et 30 et 31 de la loi n° 16-09 relatifs à la promotion de l'investissement, prévoyant le droit de préemption de l'Etat sur toutes les cessions d'actions ou de parts sociales réalisées par ou au profit d'étrangers, l'abrogation de l'article 16 de la loi de finances pour 2016 portant obligation de financement des investissements étrangers par recours aux financements locaux Parmi les mesures sociales, outre le maintien des subventions, il est prévu la reconduction jusqu'en 2025 de l'abattement de 50% en matière d'IRG et d'IBS au profit des revenus réalisés dans les régions du Sud, l'exonération totale de l'IRG pour les revenus n'excédant pas 30.000 DA par mois applicable à compter du 1er juin 2020, la révision du seuil du SNMG qui passe de 18.000 à 20.000 DA au bénéfice des bas revenus.

4.-Dans la pratique des affaires, pas de sentiments pour attirer l'investissement

L'attrait de l'investissement qu'il soit étranger ou national repose principalement sur huit facteurs : première-ment, sur une visibilité dans la démarché socio-économique à moyen et long termes, supposant une planification stratégique, évitant des décisions au gré de la conjoncture ; deuxièmement, sur la bonne gouvernance, de profondes réformes structurelles, la corruption détournant les investisseurs créateurs de valeur ajoutée ; troisièmement, sur la levée des obstacles bureaucratiques centraux et locaux qui constituent le facteur essentiel du blocage, trop de procédures alors que l'investisseur agit en temps réel existant des opportunités à travers le monde et pas seulement en Algérie ; quatrièmement, sur la réforme du système financier lieu de distribution de la rente qui n'a pas fait sa mue depuis l'indépendance politique car enjeu énorme du pouvoir se limitant à des aspects organisationnels techniques ; cinquièmement, sur la réforme du système socio-éducatif fondé sur les nouvelles technologies, avoir une main-d 'œuvre non qualifiée à bon marché n'étant plus d'actualité avec l'avènement de la quatrième révolution économique mondiale fondée sur l'économie de la connaissance ; sixièmement, sur l'efficacité des start-up, malgré des compétences qui sera limitée sans une base économique et des institutions efficientes adaptées au digital et à l'intelligence économique, risquant de renouveler les résultats mitigés, malgré de nombreux avantages, de tous ces organismes de l'emploi des jeunes ; septièmement, sur l'épineux problème du foncier car actuellement le mètre carré est trop cher et souvent les autorités attribuent du terrain sans viabilisation et utilités : routes, téléphone, gaz, électricité et, enfin, huitièmement, éviter des changements périodes de cadres juridiques. Car, il est reconnu après les scandales financiers que la règle des 49/51% a eu un impact néfaste permettant à certaines oligarchies proches du pouvoir d'avoir une rente sans apporter une valeur ajoutée, mais devant définir clairement ce qui est stratégique et ce qui ne l'est pas. Idem pour le droit de préemption qui peut décourager tout investisseur sans compter les nombreux cas de litiges au niveau des tribunaux internationaux. Aussi, la crise mondiale actuelle n'est pas la seule explication de la léthargie de l'appareil productif algérien, 07% de croissance du PIB en 2019, selon le FMI, 0,8% selon le gouvernement, avec une prévision négative moins de 5% pour 2020, selon le FMI, donc loin des prévisions du gouvernement, le secteur industriel représentant moins de 6% du PIB avec la dominance du commerce-services-administration peu performants. Les prévisions de la Banque mondiale tablent sur une contraction de 3% du PIB en 2020 suite à la chute des investissements publics, qui représentent 44% de la totalité des investissements, les efforts visant à stimuler l'investissement privé, comme l'abrogation de la règle 51/49 pour les secteurs non stratégiques, étant entravés par des incertitudes nationales et mondiales. De ce fait, le taux de chômage devrait s'accroître en raison de la cessation d'activité de plusieurs entreprises, notamment dans le secteur du BTPH et la rupture des approvisionnements en provenance de Chine et d'Europe en raison de l'épidémie de Covid-19, qui représentent plus de 80% des importations algériennes, pourrait entraîner une hausse des prix des importations,.

5.- Eviter le mythe de la rente

Il s'agit d'abord d'éviter le mythe que les exportations de matières premières brutes et semi-brutes qui ne donnent qu'un taux de profit faible, pas de rente, ou le mythe monétaire de l'importance des réserves de change, produit de la rente, sont facteurs de développement. Remémorons-nous le déclin de l'Espagne pendant plus d'un siècle, après avoir épuisé ses stocks d'or venus d'Amérique. Voyez l'expérience de la Roumanie communiste de Nicolae Ceausescu avec une dette nulle mais une corruption généralisée et une économie en ruine. Pour le phosphate, le prix est fluctuant, supposant une connaissance parfaite du marché boursier international afin d'éviter d'importantes pertes, ayant varié en octobre 2019 à 77,50 dollars la tonne et en avril 2020 à 70,75 dollars la tonne. Ainsi, si l'Algérie exporte trente millions de tonnes de phosphate brut annuellement à un cours moyen de 100 dollars, une hypothèse très optimiste par rapport aux cours mondiaux, à prix constant 2020, nous aurons un chiffre d'affaire de trois milliards de dollars et moins de 2,5 milliards de dollars au cours actuel. Comme dans cette filière les charges sont très élevées (amortissement et charges salariales notamment), un minimum de 40%, le profit net serait d'environ 1,8 milliard de dollar pour un cours de 100 dollars et moins de 1,4 milliard de dollars pour un cours de 70 dollars. En cas d'association avec un partenaire étranger et prenant selon la règle des 49/51%, le profit net restant à l'Algérie serait légèrement supérieur à 900/700 millions de dollars pour les deux scénarios. Concernant le fer en avril 2020, le prix du fer s'établit à 85 dollars la tonne, en baisse de 4,7% sur un mois et de 9,6% sur un an. A un cours optimiste de 100 dollars la tonne du fer brut, pour une exportation de 30 millions de tonnes, nous aurons une recette brute de 3 milliards de dollars. Mais à ce montant, il faudra retirer plus de 50% de charges (le coût d'exploitation est très élevé) restant 1,5 milliard de dollars. Ce montant est à se partager et selon la règle des 49/51%, avec le partenaire étranger restant à l'Algérie en cas de 30 millions de tonnes, moins de 800 millions de dollars. On est loin des profits dans le domaine des hydrocarbures du moins lorsque le cours du pétrole dépassait 60/70 dollars le baril et le gaz 10/12 dollars le MBTU. Il s'agit également d'éviter le mythe que la finance islamique via la sphère informelle environ 33% de la masse monétaire en circulation selon la Banque centrale, qui a sa propre logique (voir Mebtoul étude réalisée pour le 4e Think Tank mondial IFRI Paris étude sur la sphère informelle décembre 2013), que certains, sans analyses objectives et pour des raisons essentiellement idéologiques préconisent pour combler le déficit budgétaire et dynamiser l'investissement et ce, comme je viens de le démontrer dans une interview à Radio Algérie internationale le 10 mai 2020. L'objectif de la finance islamique est noble, étant de promouvoir l'investissement dans des actifs tangibles, les investissements devant être adossés à des actifs réels, le banquier ne devant pas être seulement prêteur mais co-investisseur du projet financé, ses revenus correspondant à une quote-part des résultats issus du projet financé, permettent d'atténuer le risque selon le principe du partage des pertes et profits. Cependant, il ne faut pas se faire d'illusions, selon certaines estimations internationales, en 2019, la finance islamique dans le monde sur un total de financement mondial global dépassant 250.000 milliards de dollars, malgré son encours estimé à environ 2.500 milliards de dollars, ne représente moins de 1% de la finance classique. C'est pourquoi, il faut éviter le mythe du juridisme car une loi n'étant qu'une loi devant comprendre le fonctionnement de la société pour agir concrètement. Aussi, face aux tensions financières et budgétaires inévitables entre 2020/2022, j'attire l'attention du gouvernement algérien que les recettes néo-keynésiennes de relance de la demande globale ne s'appliquent pas à l'Algérie qui ne souffre pas de rigidités conjoncturelles, devant comparer le comparable comme l'économie vénézuélienne et non les USA et l'Europe reposant sur une économie productive, alors que l' économie algérienne a pour fondement la rente des hydrocarbures avec un déclin de l'appareil productif hors rente, excepté certains segments de l'agriculture. Une Nation ne pouvant distribuer plus que ce qu'elle produit, donc attention à la dérive salariale que certains experts algériens (vision populiste) proposent qui ne peut que conduire à la dérive inflationniste qui pénalisera les couches défavorisées, sans relancer la machine économique. Cependant, durant cette conjoncture difficile, la cohésion sociale est vitale, nécessitant des subventions ciblées au profit des couches les plus démunies, car distribuer des revenus sans contreparties productives conduit à terme au suicide collectif

6.- Face à la crise, plus de rigueur budgétaire et mobilisation des compétences nationales autour d'objectifs précis

Il faut être réaliste, avec moins de 40 milliards de dollars de réserves de change fin 2020, sous certaines conditions, sinon les prévisions de la banque mondiale de cessation de paiement, se concrétiseront la mi 2021, le risque est l'épuisement des réserves de change, le premier semestre 2022 supposant une mobilisation générale, plus de rigueur budgétaire, une profonde refonte politique reposant sur la moralisation tant des dirigeants que de la société qui conditionne la mobilisation générale autour des compétences nationales. Evitons toute sinistrose. L'Algérie dispose de compétences suffisantes localement et à l'étranger pour s'en sortir à condition d'un retour à la confiance Etat-citoyens, de développer une stratégie économique basée sur nos capacités propres, d'opérer les choix judicieux avec nos partenaires étrangers et, enfin, d'utiliser nos richesses pour un développement durable. Se mentir les uns les autres ou se cacher la réalité nous entraînera irrésistiblement vers d'autres épreuves tragiques qu'aucun Algérien patriote ne souhaite. En économie, le temps ne se rattrape jamais et le temps presse pour redresser le bateau Algérie et l'éloigner de la zone de tempêtes qui le guette. Il y a lieu de procéder sans complaisance à un examen très lucide de la situation pour mieux réagir dans plusieurs segments de la vie économique et sociale : tels l'éducation-formation, le savoir pilier du développement, la santé, la modernisation de l'agriculture, la culture financière des acteurs économiques, l'efficacité de l'administration, la relance des entreprises, à travers une nouvelle politique industrielle, lutter contre les déséquilibres régionaux et les inégalités sociales, la formation civique et politique de la jeunesse et tant d'autres domaines. Dans le cadre de la bonne gouvernance, j'ai transmis des propositions pour le Président de la république Mr Abdelmadjid TEBBOUNE et ce afin d éviter des dépenses inutiles que l'on voile par de l'activisme, reflétant une panne d'idées, habitués à dépenser et non à gérer à partir de normes standards. Aussi, face à une situation certes complexe, je propose que la présidence de la République donne ordre, avec un comité de suivi à son niveau, pour un inventaire de toutes les études opérationnelles réalisées tant au niveau du Premier ministère que de l'ensemble des départements ministériels, des grandes institutions de la République y compris l'Université et des grandes sociétés nationales qui ont coûté un montant faramineux en devises, de les réactualiser afin de les adapter à la conjoncture actuelle locale et mondiale. La modestie et le dialogue productif étant l'outil de la bonne gouvernance, évitons de croire que l'on détient la vérité et les meilleures solutions en effaçant tout ce qui a été réalisé par nos prédécesseurs, de vivre éternellement sur l'illusion de la rente des hydrocarbures, des matières premières qui ne peut que conduire à des impacts négatif, géostratégiques économiques, sociales et sécuritaires , qui peuvent déstabiliser l'Algérie. Au moment où l'épidémie de coronavirus a ébranlé tous les pays du monde à la recherche de solutions et donc ce n'est pas propre à l'Algérie, pays à fortes potentialités, il y a urgence pour des raisons de sécurité nationale et de rigueur budgétaire, un changement de paradigme culturel si l'on veut mettre en place une nouvelle stratégie de développement dans le cadre des valeurs internationales, supposant de l'action sur le terrain et non des théories abstraites. Car, selon nos informations, certaines institutions sont en train de reproduire des audits déjà réalisés dans tous les domaines sciences exactes et sciences sociales, et dont les recommandations n'ont pas été appliquées. Pourquoi ce double emploi -perte de temps et d'argent qui n'apportera rien de nouveau et pas de valeur ajoutée aux autorités- avec des chevauchements des missions sans cohérence. C'est que la mentalité bureaucratique est de croire que c'est en créant de nouvelles structures ou de nouvelles lois que l'on résout les problèmes de la société, renforçant l'emprise bureaucratique. Alors que l'objectif est de proposer des solutions opérationnelles et non théoriques en regroupant toutes les énergies créatrices au sein de structures homogènes débureaucratisées et décentralisées, face à un monde de plus en plus complexe et incertain dont les décisions, au temps réel, tant conjoncturelles que stratégiques, doivent être fondées sur des entités pluridisciplinaires. Sur une entrée en devises entre 2000/2019 de 1.000 milliards de dollars et une sortie de devises de 935 milliards de dollars pour les importations de biens et services (la différence étant le solde des réserves de change fin 2019), si l'on prend 15% pour les services, avec certainement des surfacturations plus faciles que pour les biens (cette corruption à combattre qui gangrène la société impliquant plus de transparence et de démocratie), nous aurons 140 milliards de dollars et pour 10% plus de 93 milliards de dollars, deux à trois fois les réserves de change, qui risquent de terminer à moins de 40 milliards de dollars fin 2020, sans compter les coûts en dinars des études, ces montants étant sous estimés, puisque selon les données tant de la Banque centrale que du FMI, les sorties de devises seulement entre 2010/2019 ont fluctué annuellement entre 9/11 milliards de dollars.

En résumé, s'imposent des stratégies d'adaptation réalistes, au sein d'une nouvelle gouvernance, tenant compte des nouvelles transformations du monde dans le domaine sanitaire, économique, social, culturel et sécuritaire entre 2020/2030 et une mobilisation de toutes les compétences nationales locales et à l'étranger mais ne devant pas être utopique devant d'abord retenir celles qui sont encore en Algérie. Car dans la pratique des affaires, il n'existe pas de sentiments et de fraternité et nos responsables doivent s'éloigner du sentimentalisme en privilégiant, à l'instar des grands pays USA - Europe, Chine, Inde et autres, nos intérêts propres et que la survie de l'Algérie, sans être chauviniste, dépend des algériens eux-mêmes.

PRÉVUE INITIALEMENT EN SEPTEMBRE 2020

La Foire commerciale intra-africaine (IATF 2020) aura lieu en 2021 à Kigali

Cette manifestation économique et commerciale est reportée de 12 mois en raison de la crise sanitaire sans précédent qui terrasse les économies de tous les pays du monde.

PAR AMAR AOUIMER

Il convient de rappeler que l'intégration économique continentale et le développement des échanges commerciaux intra-africain sont primordiaux pour la croissance économique des pays africains afin de limiter leur dépendance vis à vis des pays occidentaux très présents dans le continent, sans oublier le déferlement et l'afflux des investissements chinois qui ont littéralement conquis l'Afrique ces derniers temps.

A travers la Zone africaine de libre-échange, l'Algérie envisage d'amorcer une intensification de ses relations économiques et commerciales avec les pays africains où elle possède déjà des réseaux de commercialisation de ses produits, tel que le Comptoir des fruits et légumes, typiquement algériens, dans la capitale nigériane, Lagos.L'Ambassade d'Algérie à Addis-Abeba a informé l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), par le biais du ministère des Affaires étrangères, que la Commission de l'Union africaine (CUA) a décidé de reporter, de douze mois, la tenue de la 2e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2020), prévue initialement à Kigali (Rwanda) du 1er au 7 septembre 2020, indique l'Algex.. Cette manifestation économique et commerciale se tiendra désormais du 6 au 12 septembre 2021.

La décision de report a été prise en concertation avec le gouvernement rwandais, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) et le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (Africa CDC), en raison de la situation sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19.

Les échanges commerciaux algéro-africains : 3,5 milliards de dollars en 2018

L'Algérie continue ainsi à jouer un rôle important en Afrique à travers sa participation aux différentes réunions de l'Union africaine et son soutien aux actions de coopération visant l'accélération de l'intégration régionale menées conjointement avec cette institution.

En vue de préparer convenablement l'intégration de l'Algérie à cet espace, plusieurs actions ont été prises, a fait savoir un responsable au niveau ministériel, ajoutant qu'au niveau institutionnel, il y a eu une coordination des travaux relatifs aux négociations au sein de l'Unité de gestion et ce, à travers l'évaluation du dispositif institutionnel et réglementaire national.

Il a fait également souligné qu'une réflexion sur l'impact de la Zlecaf sur l'économie nationale a été réalisée au sein de l'Unité de gestion et de suivi.

Rappelons que l'Algérie a investi de nombreux marchés de pays subsahariens pour les exportations des produits agroalimentaires.

Cette Unité, a-t-il ajouté, a conforté la vision allant dans le sens où le marché africain constitue une "excellente" opportunité pour la diversification des exportations algériennes hors hydrocarbures et ce, compte tenu des potentialités des produits algériens et leur compétitivité sur le marché africain.

Outre les actions institutionnelles, plusieurs démarches auprès des opérateurs économiques ont été lancées.

Il s'agit, selon lui, de la mise en place d'un dispositif de concertation au profit des opérateurs économiques par le ministère du Commerce, en mars 2018.

Et ce, pour la sensibilisation sur les enjeux et les défis qui pourraient découler de la mise en place de la Zlecaf, et son impact sur l'économie algérienne.

Il a, enfin, précisé que pour l'année 2018, le volume des échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays africains était de 3,5 milliards de dollars, soit 1,3 milliard de dollars en termes d'importations (3% du total des importations algériennes) et 2,2 milliards de dollars en termes d'exportations (5 % du total des exportations algériennes), a rappelé ce même responsable.

Actuellement, les échanges avec les pays africains demeurent encore "très faibles", et restent dominés par ceux avec les pays d'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc, Egypte), à hauteur de plus de 80% des échanges commerciaux de l'Algérie avec l'ensemble du continent.

A. A.

AGRICULTURE SAHARIENNE

Vers un raccordement des périmètres agricoles au réseau énergétique

Le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Cherif Omari, a examiné, lors d'une rencontre avec le ministre délégué chargé de l'Agriculture saharienne, Fouad Chehat, les moyens de raccordement des périmètres agricoles au réseau énergétique et les opportunités d'investissement dans le Sud, indique un communiqué du ministère.

Lors d'une rencontre qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère, Omari a insisté sur l'impératif d'accélérer la définition d'une vision claire et précise concernant l'utilisation de l'énergie dans le développement du secteur agricole, notamment le raccordement des périmètres agricoles au réseau électrique et la délimitation des périmètres devant être alimentés en énergie renouvelable, note la source.

Entre autres questions évoquées lors de cette rencontre, l'investissement dans le Sud et les Hauts-Plateaux et la détermination des assiettes foncières devant accueillir les grands projets d'investissement spécifiques à l'agro-industrie.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la récente rencontre ministérielle relative à l'utilisation de l'énergie dans le développement de l'agriculture et des mesures opérationnelles, des cadres organisationnels devant accompagner la stratégie du secteur en matière d'investissement dans le Sud et les Hauts-Plateaux, ajoute la source.

A cette occasion, le premier responsable du secteur a appelé les directeurs concernés à "l'impérative accélération de la définition d'une vision autour de l'utilisation de l'énergie pour le développement de l'agriculture, outre la détermination du foncier disponible actuellement pour le lancement de la réalisation de projets d'investissement", conclut le communiqué.

R. E.

HYDROCARBURES

Sonatrach devient actionnaire majoritaire du gazoduc Medgaz

La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach est devenue actionnaire majoritaire de la société Medgaz SA, après avoir achevé une opération d'acquisition de 19,10% des actions détenues par la compagnie espagnole Cepsa Holding dans cette société.

Avec cette importante opération à l'international, Sonatrach augmente sa participation de 8,04% dans la société Medgaz SA, selon un communiqué de la compagnie nationale. La participation de Sonatrach passe ainsi de 42,96% à 51% dans la société Medgaz SA, qui gère et exploite le gazoduc offshore reliant directement l'Algérie, au départ de la station de compression sise à Beni-Saf, à l'Espagne au niveau du terminal arrivée sis à Almeria.

Par cette acquisition, Sonatrach devient actionnaire majoritaire de la société Medgaz SA à côté de son partenaire historique Naturgy qui détient 49% et "renforce ainsi sa position en tant que fournisseur majeur et fiable du gaz algérien aux clients importateurs vers l'Europe, en particulier la péninsule ibérique à travers le gazoduc Medgaz", souligne la même source. D'un diamètre de 24 pouces et d'une longueur de 210 km, le gazoduc offshore est doté d'une capacité de transport annuelle de 8,2 milliards mètres cubes (m3), qui sera augmentée au cours du 1er trimestre 2021 à 10,2 milliards m3 par le rajout d'un 4e turbo-compresseur au niveau de la station de compression de Beni-Saf en Algérie, ajoute le communiqué.

R. E.

CHLEF, CONSERVATION DES FORÊTS DE LA WILAYA

Découverte d'un oiseau "Ababil"

Un martinet noir (apus apus), une espèce d'oiseau de la famille des apodidés, également appelé oiseau Ababil, a été trouvé, début mai, par un citoyen de Chlef.

PAR BOUZIANE MEHDI

Lorsqu'il a remis aux services de la Conservation des forêts de la wilaya.
Mohamed Boughalia, chargé de l'information auprès de ces services, a indiqué à l'*APS* qu'un citoyen a remis à la conservation des forêts un martinet noir, qui a été examiné et placé sous protection, car il s'agit d'une espèce rare digne d'intérêt, précisant qu'un expert en protection des oiseaux a examiné l'oiseau qui se trouvait en très bon état et ajoutant que, néanmoins, les raisons de sa chute sur terre est incompréhensible, car il s'agit d'un excellent voilier vivant généralement dans les airs, et sur les hauteurs.
Le même responsable a souligné qu'après avoir loué la "*conscience environnementale*" de ce citoyen, qui n'a pas hésité à prendre contact avec la direction des forêts pour lui remettre cet oiseau, il a exprimé son souhait pour la "*fédération des efforts de tous, en vue de protéger ce type d'oiseaux rares, et contribuer, par la même, à la sauvegarde de la biodiversité*".
Il s'agit d'un "*oiseau mâle, de 16 centimètres de long*", a détaillé le chef du service de la protection de la faune et de la flore, Mohamed Arrous, soulignant que cette "*espèce se distingue par ses ailes en forme de faucille, corps effilé et une coloration foncée et qu'excellent voilier, le martinet vit généralement dans les airs et ne descend que très rarement sur terre*".
Mohamed Arrous a fait savoir que cet accident est le 2e du genre à Chlef, car ce type d'oiseau a déjà été observé précédemment dans la région de Ténès (55 kilomètres au nord de la wilaya) et que le sort de cet oiseau sera décidé après consultation avec des experts du centre cynégétique de Zéralda.
Il sera relâché sur les hauteurs, après avoir bénéficié des soins nécessaires bien sûr, ou alors il sera remis au CCZ, pour des examens plus poussés et sa prise en charge.

B. M.

OUARGLA, PRÉSERVATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Distribution de 100.000 bavettes aux citoyens

Un lot de 100.000 bavettes de protection a été distribué au profit des citoyens à Ouargla pour la préservation de la santé publique, dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la propagation du nouveau Coronavirus (Covid-19), ont indiqué, mercredi 27 mai, les services de la wilaya.
Menée avec le concours des comités de quartiers et d'associations de la société civile, l'opération concerne l'ensemble des communes que compte la wilaya d'Ouargla.
Une large action de sensibilisation a été organisée, en parallèle, par différents acteurs, dont les services de la Sûreté de wilaya, de la Protection civile, du Croissant-Rouge algérien et des Scouts musulmans algériens, sur l'impératif port des bavettes dans les espaces publics, le respect des précautions d'hygiène et de la distanciation sociale notamment.
Pour répondre à la demande croissante sur les bavettes de protection, le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels a mobilisé, pour sa part, les moyens humains et matériels nécessaires pour la confection de bavettes et masques de protection, selon les normes en vigueur.
Depuis le début de cette pandémie, d'importantes quantités de bavettes ont été mises à la disposition du personnel médical et paramédical à travers les structures de santé ainsi que pour les agents d'autres institutions, a-t-on signalé.
Des citoyens approchés par l'*APS* ont salué cette initiative visant à prévenir et à lutter contre la propagation de la pandémie à travers la wilaya où le dernier bilan des contaminations de Covid-19, annoncé par le ministère de la Santé, a encore enregistré une hausse, passant à 240 cas confirmés et 18 décès.
Le ministère a fait savoir, à ce sujet, que le gouvernement a décidé de rendre strictement obligatoire le port de ce genre de masques de protection dans l'espace public, depuis le premier jour de l'Aïd el-Fitr, afin de mieux juguler la propagation du virus, notamment lors de cette occasion très favorable aux regroupements, aux déplacements et aux contacts directs.

APS

MILA

Distribution de 600 logements PL au 2e semestre 2020

Un quota de 600 Logements publics locatifs (LPL), réalisé dans la localité "Fardoua" dans la commune de Sidi Merouane (Mila), sera distribué "*au cours du deuxième semestre de l'année 2020*", a indiqué, dimanche 24 mai, le directeur local de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).Destiné aux demandeurs de logements sociaux dans la commune de Mila, ce lot d'habitat, réceptionné à la fin de l'année dernière, sera livré à ses bénéficiaires après l'achèvement des travaux de raccordement de voiries et réseaux divers (VRD).Il a également affirmé que le problème de la réévaluation de l'enveloppe financière réservée aux travaux de VRD a été réglé, assurant qu'une autre entreprise de réalisation a été désignée pour le parachèvement des travaux.L'étude des dossiers des demandeurs de logement et l'enquête administrative "*sont en cours*", a fait savoir le même responsable, soulignant que les listes des bénéficiaires seront établies par la commission chargée de l'habitat au niveau de la daira de Mila.Selon le directeur de l'OPGI, plus de 2400 logements publics locatifs, implantés à travers différentes communes de la wilaya et dont les travaux de réalisation ont atteint un taux avancé, seront prochainement distribués. M. Laouar a tenu à rassurer les demandeurs de logements sociaux dans la wilaya de Mila affirmant que la majorité des projets de logements réalisés par l'OPGI seront livrés dans "*les délais impartis*" en dépit du ralentissement de la cadence des travaux en raison des répercussions de la pandémie du Covid-19.

ILLIZI

Réception d'un couloir de désinfection

Un couloir de désinfection, réalisé par les agents de l'établissement de rééducation d'Illizi, a été réceptionné, début mai, par les services de la santé de la wilaya, en appui aux efforts de prévention contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).
Le couloir de désinfection en question, le premier du genre dans la wilaya et à être réalisé sur initiative locale, a été installé à l'entrée de l'établissement public hospitalier Targui-Wantimidi d'Illizi, en présence des autorités de la wilaya et de citoyens.Conçu par les agents de l'établissement pénitentiaire, de différents grades, et avec des moyens de bord, cet équipement de désinfection, par détection et aspersion systématique des personnes l'empruntant, a été réalisé avec des matériaux résistants aux différentes conditions climatiques.
L'initiative vise à contribuer aux efforts de prévention contre le Covid-19, notamment par la protection des visiteurs ainsi que des personnels de l'hôpital assurant quotidiennement des consultations aux malades.
Le wali d'Illizi a salué les efforts déployés par les agents de l'administration pénitentiaire à travers cette action d'intérêt général et en cette conjoncture sanitaire particulière, assurant de son soutien à l'initiative pour la généraliser à l'ensemble des accès des structures hospitalières et des administrations publiues, au titre de la prévention contre la propagation de Covid-19.

APS

Coronavirus : les flops de la science

Alors que les scientifiques, censés apporter un avis éclairé et objectif, ont envahi les plateaux de télévision et les pages Internet, nous sommes assaillis d'avis et de chiffres contradictoires concernant l'épidémie de Covid-19.

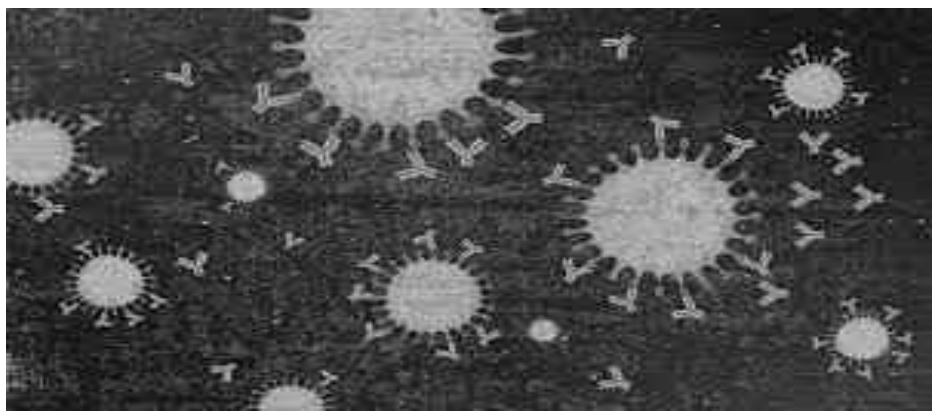

Immunité, masques, mortalité, tests de dépistage... Jamais la science n'a produit autant d'études en si peu de temps et jamais autant elles n'ont paru aussi opposées. Pas sûr du coup qu'inonder Internet de faits et de données scientifiques soit le meilleur moyen pour combattre les infox, comme le suggère le Secrétaire général de l'Onu. On risque fort de s'y noyer. Retour sur les principales cacophonies entourant le coronavirus.

Patients asymptomatiques : combien sont-ils ?

"*Avec la grippe, les personnes infectées mais asymptomatiques sont des moteurs de transmission importants, ce qui ne semble pas être le cas avec la Covid-19. Des données chinoises montrent que seulement 1 % des cas rapportés sont asymptomatiques, et la plupart des cas développent des symptômes dans les deux jours suivant l'infection*", indiquait le directeur général de l'OMS le 3 mars dernier. Un chiffre drastiquement revu à la hausse par la suite. 4 personnes infectées sur 5 seraient asymptomatiques, affirme un article du *BMJ* paru en avril. Selon les études, les chiffres font le grand écart entre 4 % et 70 %. Une étude menée dans des prisons américaines indique carrément 96 % de cas asymptomatiques. La réalité, c'est que personne n'en sait rien et qu'il est donc impossible de connaître le nombre de personnes déjà touchées.

Immunité : est-on protégé quand on est guéri ?

Une personne infectée par le coronavirus développe en principe des anticorps capables de prévenir une nouvelle infection. C'est sur la base de ce présupposé que de nombreux médecins ont établi le concept "*d'immunité collective*", qui indique que l'épidémie ne pourra être véritablement stoppée que lorsque 70 % de la population aura été infectée, donc protégée. Sauf que depuis, le doute s'est installé. "*Certaines des personnes [qui ont guéri de la Covid-19] ont des niveaux très faibles d'anticorps dans le sang. Aucune étude n'a permis d'établir si celle-ci est suffisante pour empêcher une nouvelle infection*", met en garde l'OMS. De plus, tous les anticorps ne sont pas capables de neutraliser le virus. Selon une étude chinoise, 30 % des patients guéris ont développé de très faibles titres en anticorps neutralisants. Or, "*on ignore si [ces patients] à faibles titres d'anticorps neutralisants sont à risque élevé de rebond de l'infection virale ou de réinfection*", note la Haute autorité de santé (HAS). L'incertitude demeure aussi sur la durée d'immunisation : trois mois ? Un an ? Plusieurs années ?

Confinement : une vision à courte vue ?

Selon une étude de l'Imperial College de Londres publiée en mars, le confinement en Europe aurait permis d'éviter jusqu'à 120.000 morts. Une autre étude de l'École des Hautes études en Santé publique évoque 60.000 vies sauvées rien qu'en France. Sauf que les rares pays n'ayant pas adopté de mesures strictes s'en sortent plutôt bien. La Suède, par exemple, enregistre à peine 3.175 morts contre plus de 26.000 en France. D'autres experts estiment même que le confinement pourrait avoir plus d'effets négatifs que positifs, en dissuadant les malades chroniques ou les victimes d'AVC de se rendre à l'hôpital. Un membre du gouvernement britannique cité par le *Financial Times* regrette qu'on ait mis "*tous les œufs dans le même panier [du Covid-19] plutôt que de voir l'impact général sur la santé*". Les médecins s'alarment aussi sur les conséquences à long terme du confinement en matière de santé mentale. Sans compter les répercussions économiques qui vont plonger de nombreuses personnes dans la pauvreté.

Taux de mortalité : alarmant ou insignifiant ?

Le 21 janvier, un article du *Journal of Medical Virology* calculait le taux de mortalité du nouveau coronavirus à 9,6 %. Quinze jours après, l'OMS revoyait déjà à la baisse ce taux indiquant une mortalité "*10 fois plus élevée que la grippe*", avec 3,4 % de décès parmi les patients atteints de la Covid-19. Au fur et à mesure de la dissémination de la pandémie et selon les statistiques de chaque pays, il n'a cessé de changer. En France, on compte 26.000 décès pour 175.000 cas, ce qui donne un taux de mortalité de 14,9 % environ. Mais il est de 5,6 % en Chine, de 2,7 % en Allemagne ou de 0,1 % à Singapour. Une étude de l'université de Stanford aboutit, elle, à un taux de mortalité entre 0,12 % et 0,2 %, certains experts évoquant même 0,04 %... soit moins que la grippe. Tous ces chiffres reposent sur le nombre hypothétique de personnes contaminées, qui dépend lui-même du nombre de tests menés ou d'extrapolations hasardeuses.

Tests de dépistage : indispensables ou inutiles ?

"*Le déconfinement provoquera une nouvelle vague épidémique si une politique massive de tests et d'isolement des personnes infectées n'est pas mise en place*", affirmait une étude de l'Inserm en avril. "*L'objectif est clair : tester, tester, tester*", renchérissait Olivier Véran le 25 mars. Présentée comme la clé de la réussite de certains pays comme l'Allemagne à contenir l'épidémie, l'utilité des tests est pourtant aujourd'hui remise en cause, du fait de leur manque de fiabilité. Certains tests sérologiques ont ainsi un taux de 40 % de faux négatifs (personnes qui produisent des anticorps qui ne sont pas détectés). Le 2 avril dernier, la Haute Autorité de santé (HAS) recommandait la prudence dans l'utilisation des tests sérologiques pour la délivrance d'un passeport immunitaire. "*On ne sait pas encore de façon fiable quelle protection [les anticorps] confèrent aux gens qui ont contracté le virus*", explique Dominique Le Guludec, présidente de la HAS, "*ce qui nous a amenés à exclure un dépistage dans la population générale*".

Effet saisonnier : le virus va-t-il disparaître cet été ?

"*D'ici avril, ou au cours du mois d'avril, la chaleur en général tue ce genre de virus*", déclarait Donald Trump le 11 février dernier à propos du SARS-CoV-2. Depuis, les revirements n'ont pas cessé sur la sensibilité ou pas du coronavirus à la chaleur. Les chercheurs se sont d'abord montrés très prudents, indiquant par exemple que d'autres épidémies de coronavirus, comme le MERS, s'étaient propagées dans des pays chauds comme l'Arabie saoudite. "*In vitro, le virus se multiplie très bien dans la chaleur*", indiquait également le directeur des Affaires internationales à l'Institut Pasteur Pierre-Marie Girard sur *RFI*. Mais de nombreuses études ont monté de leur côté que le virus survit davantage dans des environnements froids et secs plutôt que chauds et humides. Le 24 avril, le directeur du département américain de la Sécurité intérieure Bill Bryan relatait les résultats d'une étude indiquant "*l'effet puissant que semble avoir la lumière du soleil pour tuer le virus, aussi bien sur des surfaces que dans l'air*".

Port du masque : utile ou contre-productif ?

Les masques sont-ils un élément crucial pour lutter contre la propagation de l'épidémie ou font-ils au contraire plus de mal que de bien ? "L*e port du masque n'ayant pas voyagé dans les zones à risque n'est pas recommandé car son efficacité n'est pas démontrée*", affirmait en février le ministre de la Santé, Olivier Véran. L'OMS pointait pour sa part que le port du masque était inutile pour les personnes saines, non porteuses du virus. Depuis, le masque est devenu l'objet fétiche du déconfinement, l'Académie de médecine prônant même de le rendre obligatoire partout dans l'espace public. Une polémique qui a certainement retardé les commandes et la fabrication en masse et qui explique que 31 % des Français refuseront de porter un masque à leur travail selon une enquête *Deskeo*.

Les enfants : super propagateurs ou peu infectieux ?

Si l'on sait depuis le début de l'épidémie de la Covid-19 que les enfants sont minoritaires parmi les cas confirmés, leur rôle dans la propagation de l'épidémie reste à ce jour controversé. Une étude publiée dans *The Lancet* indique par exemple que "*les enfants sont aussi susceptibles d'être infectés que les adultes*", et même s'ils développent moins de symptômes, "*présentent un risque similaire d'infection que le reste de la population*". Plusieurs études indiquent au contraire que les enfants sont peu propagateurs de l'épidémie. Le site *Don't forget the bubbles*, spécialisé dans la pédiatrie, n'a ainsi recensé aucun cas d'enfant qui aurait transmis le coronavirus à quelqu'un d'autre parmi les articles scientifiques. "*Chez les moins de 10 ans, la maladie est probablement moins sévère que chez les adultes, à savoir qu'ils sont moins susceptibles à l'infection et moins contagieux*", a estimé l'épidémiologiste Arnaud Fontanet lors d'une audition parlementaire le 30 avril. Cela pourrait provenir d'une charge virale plus faible ou parce qu'ils ont moins de symptômes (ils ne toussent pas, par exemple).

SOUDAN DU SUD

L'embargo sur les armes prolongé par le Conseil de sécurité de l'Onu

Afin d'ajuster les sanctions individuelles, également prolongées, un rapport devra être rendu avant le 31 octobre. L'intronisation de Riek Machar comme premier vice-président a relancé les espoirs de paix.

Bien que la formation d'un gouvernement d'unité complet, en février, laisse entrevoir la fin du conflit au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité des Nations unies (Onu) préfère rester prudent. Aussi, il a adopté, vendredi 29 mai, une résolution prolongeant jusqu'en mai 2021 l'embargo sur les armes et les sanctions individuelles imposés au pays africain. Rédigée par les États-Unis, la résolution a obtenu 12 voix en sa faveur — la Russie, la Chine et l'Afrique du Sud s'abstenant.

Au Soudan du Sud, la mise en œuvre laborieuse de l'accord de paix

En prolongeant ses sanctions jusqu'au 31 mai 2021, le Conseil de sécurité a toutefois prévu un réexamen au plus tard le 15 décembre 2020. La résolution dit qu'il "*exprime sa disponibilité à étudier des mesures d'ajustement (…), incluant des modifications, une suspension, une levée ou un renforcement des sanctions en fonction de la situation*".

La plus haute instance de l'Onu réclame, à cet égard, "*un rapport au secrétariat des Nations unies avant le 31 octobre 2020 sur le rôle de l'embargo sur les armes dans l'application de l'accord de paix*" conclu en 2018 et des "*options pour élaborer des repères*", afin de pouvoir suivre l'application de cet accord.

En février, le dirigeant rebelle Riek Machar est redevenu à Juba premier vice-président, relançant les espoirs de paix dans ce jeune pays créé en 2011. Le Soudan du Sud avait sombré dans la guerre civile en décembre 2013 lorsque le Président Salva Kiir, un Dinka, avait accusé M. Machar, membre de l'ethnie nuer, de fomenter un coup d'État.

Le conflit, marqué par des atrocités, dont des meurtres et des viols, a fait en six ans plus de 380.000 morts et provoqué une crise humanitaire catastrophique.

Dans un communiqué vendredi, Amnesty International s'est félicité du renouvellement de l'embargo sur les armes. "*Il est essentiel de limiter le flux d'armes utilisées pour commettre des crimes de guerre, des violations des droits humains et des abus*", a souligné une responsable de l'organisation, Deprose Muchena, en appelant tous les membres de l'Onu à appliquer l'embargo.

CISJORDANIE OCCUPÉE

La police israélienne abat un Palestinien autiste

Des policiers israéliens ont abattu un Palestinien qu'ils soupçonnaient d'avoir une arme samedi dans la vieille ville de Jérusalem, a annoncé la police, mais il est apparu par le suite que l'homme n'était pas armé, selon des médias israéliens.

"*Des policiers en patrouille ont repéré un suspect qui portait un objet suspect ressemblant à un pistolet. Ils lui ont demandé de s'arrêter et ont commencé à le poursuivre à pieds, et ils ont ouvert le feu pendant la poursuite*", a déclaré le porte-parole de la police, Micky Rosenfeld.

La police n'a pas confirmé des informations de plusieurs médias israéliens, dont *Channel 13 News*, selon lesquels l'homme originaire de Jérusalem-Est, qui a succombé à ses blessures, n'était pas armé. Selon certaines sources, non vérifiées, la malheureuse victime serait autiste.

ROYAUME-UNI

La nationalité britannique au profit des Hongkongais ?

Jusqu'alors discret, Londres a voulu marquer son soutien à Hongkong, jeudi 28 mai, en annonçant que tous les détenteurs d'un passeport "BNO" (British National Overseas, pour Britanniques d'outre-mer) se verraient offrir "une voie" vers la nationalité britannique, si la Chine impose sa loi de "sécurité nationale" sur l'ancienne colonie britannique.

"*Si la Chine applique sa décision, elle viole l'autonomie et les libertés du peuple de Hongkong. Ce n'est pas seulement une question légale, mais cela relève des obligations internationales de la Chine*", a souligné jeudi Dominic Raab, ministre britannique des affaires étrangères, qui s'est par ailleurs associé à ses collèges canadien, australien et américain pour dénoncer, dans une déclaration conjointe, la décision chinoise.

Selon Downing Street, 350.000 Hongkongais détiennent un BNO. Ce document n'a de passeport que le nom : il ne donne pas un droit de séjour et de travail illimités au Royaume-Uni, mais permet quand même de séjourner jusqu'à six mois dans le pays sans visa, et offre accès aux services consulaires britanniques hors de Chine et de Hongkong. Sont éligibles au BNO tous les Hongkongais nés avant 1997, année de la rétrocession de Hongkong par le Royaume-Uni à la Chine : ils sont environ 2,9 millions dans ce cas.

Si la Chine persévère dans l'application de sa loi de sécurité nationale, "*nous changerons ce statut, nous supprimerons la limite des six mois et permettrons aux détenteurs de passeports BNO de venir au Royaume-Uni, de postuler à un travail ou de poursuivre des études pendant douze mois, ce qui leur ouvrira la voie à une demande d'accès à la citoyenneté britannique*", a expliqué M. Raab.

L'offre de Londres "*vaudrait aussi pour les proches des titulaires des passeports BNO*", a ajouté Downing Street vendredi 29 mai. Les autorités n'ont pas précisé à ce stade si elles s'engageent à faciliter des démarches administratives pour l'obtention de la nationalité britannique.

Agences

BURKINA FASO

Des villages assiégés par les terroristes

Au cœur de la forêt classée de Tapoa-Boopo, à plus de 300 kilomètres de la capitale Ouagadougou, les habitants vivent dans la terreur.

Son village s'est transformé en citadelle assiégée. "*L'État a déserté, ce sont les terroristes qui dictent leur loi désormais*", rapporte Yemboaro (le prénom a été changé), un habitant de Nassougou, dans la région de l'est du Burkina Faso. Ici, au cœur de la forêt classée de Tapoa-Boopo, à plus de 300 kilomètres de la capitale, la vie a basculé il y a plus d'un an.

"*Un jour, des hommes sont venus prêcher, en se présentant comme des soldats de Dieu. Ils nous ont obligés à nous convertir, sinon ils chasseraient les récalcitrants*", raconte cet homme, sous couvert d'anonymat, qui a préféré fuir à Fada N'Gourma, le chef-lieu de la région, avec sa femme et ses deux enfants.

Isolés, pris au piège, plusieurs dizaines de villages seraient ainsi passés sous l'emprise des groupes armés dans l'est du pays ces derniers mois, selon des sources locales et sécuritaires. Et ce dans un silence quasi total, les localités étant difficiles d'accès et l'actualité plutôt tournée vers la pandémie de la Covid-19.

"*Les terroristes ont planté un drapeau noir à l'entrée de mon village et bastonnent ou exécutent ceux qui ne respectent pas la charia. Le porc et l'alcool sont interdits, les femmes doivent porter le voile, certaines sont même enlevées et violées*", témoigne Yemboaro, dont le père, un ancien conseiller municipal, a été tué dans l'attaque d'une buvette en 2018. Ciblés par les attaques, les représentants de l'État et les enseignants ont tous préféré fuir. »

Dans la région de l'Est, 500 établissements scolaires étaient fermés à cause de l'insécurité, avant l'épidémie. Aujourd'hui, l'école primaire de Nassougou sert même de base aux terroristes, selon ce rescapé : "*Ils campent là-bas, ils ont aussi mis en place des checkpoints sur certains axes pour contrôler ceux qui passent, et les fonctionnaires et les militaires sont tués d'office*."

Depuis quelques mois, l'étau s'est encore resserré sur la zone. "Nous sommes livrés à nous-mêmes. *Les forces de l'ordre ne viennent plus et ceux qui les alertent sont tués. Chacun reste terré chez soi, la peur au ventre*", rapporte un chef coutumier, reclus dans un village voisin avec sa famille. Une vacance totale de l'ordre public de plus en plus inquiétante.

Agences

RETOUR À LA COMPÉTITION (FIFA)

L'outil d'évaluation des risques établi

La fédération internationale de football (FIFA) a établi un outil d'évaluation des risques à ses 211 fédérations membres, aux six confédérations et aux parties prenantes du football en vue d'une éventuelle reprise des compétitions.

PAR MOURAD SALHI

Cet outil, selon l'instance internationale, vise à faciliter la planification de la reprise des activités footballistiques par les organisateurs de matchs et de compétitions, dès que les gouvernements et les autorités sanitaires auront donné leur feu vert. Ce nouvel outil, signalons-le aussi, a été élaboré par la FIFA en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UEFA, l'Association européenne des clubs (ECA), la FIFPRO, le World Leagues Forum et European Leagues.

"Il inclut une liste de mesures d'atténuation visant à réduire le risque global de propagation du nouveau coronavirus par les rassemblements de masse, ainsi que des consignes sur l'entraînement individuel et collectif des équipes de football", a indiqué un communiqué de la Fédération internationale de football.

Et d'ajouter : "Les recommandations du groupe doivent être mises en œuvre dans le respect des consignes nationales et internationales en matière de santé publique et de rassemblements de masse", a ajouté la FIFA.

Cet outil a été envoyé en même temps que les recommandations médicales de la FIFA, un document élaboré par le groupe de travail médical FIFA sur le Covid-19 institué le 16 avril dernier, qui est composé de deux experts médicaux de la FIFA, d'un référent médical de chaque confédération et de consultants externes.

"En prévision d'un retour éventuel à l'activité footballistique, la FIFA, en collaboration avec l'Organisation de la santé, a transmis à toutes ses associations membres un outil d'évaluation des risques afin de faciliter une préparation méthodique de la situation dans chaque pays et une planification nécessaire pour la reprise du jeu", a indiqué de son côté la Fédération algérienne de football (FAF).

L'objectif de cette collaboration consiste à "se pencher sur la santé des acteurs du football" et sur l'évaluation des risques et des facteurs essentiels à un retour à une pratique sans danger du football, aux échelons amateur comme professionnel.

La Fédération algérienne de football est invitée, donc, à se mettre en contact avec les autorités sanitaires concernées pour mener une évaluation complète des risques avant de décider de la tenue de rencontres.

De son côté, le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar, s'est montré sceptique quant à une éventuelle reprise du championnat suspendu depuis le 16 mars dernier, en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.

"Il sera très difficile aux clubs de respecter les mesures de prévention et le protocole sanitaire. Nous n'avons pas les moyens des pays européens pour rejouer au football", a indiqué le patron de la Ligue de football professionnel.

Avant d'enchaîner : "Si le confinement est levé après le 13 juin, il sera possible d'évoquer les prochaines étapes, mais actuellement ce n'est pas le cas", a-t-il fait savoir.

JEUX MÉDITERRANÉENS

Échange de vues "constructif" autour d'Oran-2022

La prochaine édition des Jeux méditerranéens (JM) à Oran a été en tête des dossiers traités au cours de la réunion que viennent de tenir les membres du Comité international des jeux (CIJM) par visioconférence, a indiqué samedi cette instance sur son site officiel.

Dirigée par le président du CIJM, l'Algérien Amar Addadi, cette réunion, à laquelle ont pris part les membres du Comité exécutif et les présidents des Commissions, a duré une heure et demie et a permis aux concernés de discuter du réaménagement forcé du calendrier des compétitions sportives que chapeaute cette instance, dont les JM d'Oran. Prévus initialement pour l'été 2021, ces Jeux ont été reportés d'une année (25 juin-5 juillet 2022) à cause de la pandémie de Covid-19.

"Il y a eu un échange de vues constructif, avec des conclusions utiles pour les prochains Jeux méditerranéens", a-t-on souligné, faisant savoir qu'il s'agit de la première réunion du CIJM après le début de la pandémie de Covid-19 qui "a eu de graves conséquences sur le sport".

"La situation (...) a été évaluée par rapport au développement de la lutte contre le virus, tandis que des sujets tels que les Jeux méditerranéens d'Oran, les Jeux méditerranéens de plage, le calendrier annuel des réunions et les réunions du Comité exécutif et des commissions du Comité international des JM ont été discutés", poursuit le CIJM dans un communiqué.

Les membres du CIJM ont convenu que la prochaine réunion du Comité exécutif se tiendra à nouveau par visioconférence, mercredi.

APS

MAHREZ :

« On a tout ce qu'il faut pour la Champions League »

L'international algérien de Manchester City Riyad Mahrez, qui s'est livré au site Goal.com, a indiqué que les Sky- blues aspirent à remporter la Ligue des champions après la reprise car les Mancuniens ont tous les moyens pour réussir de soulever la coupe aux deux oreilles pour la première fois de leur histoire.

« Je pense que c'est le bon moment pour gagner la Ligue des champions. Nous avons l'équipe, nous avons l'entraîneur, nous avons tout, donc c'est un bon moment. Je ne sais pas si nous sommes les meilleurs, mais nous sommes assez bons pour la gagner. La Ligue des champions est difficile, tout le monde veut la gagner, donc ce sera une grande bataille », a fait savoir l'attaquant algérien de 29 ans.

Avant la suspension de la C1 à cause de la crise sanitaire, City avait remporté son match aller du 1/8e de finale face au Real de Madrid (1-2) sur le terrain de ce dernier au mois de février dernier. Il est à rappeler que dans une récente interview au quotidien portugais Record, le président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, a déclaré avoir bon espoir d'achever l'édition 2019-2020 de l'épreuve fin août. Après une reprise des entraînements il y a quelques jours, le retour de la Premier League est programmé pour le 17 juin prochain, avec l'affiche Arsenal- Manchester City comptant pour la 30e journée.

Mahrez estime que « c'était un peu long sans football, mais nous nous sommes adaptés et maintenant nous sommes de retour, donc c'est bien. Avec la pandémie, nous devions nous entraîner à la maison et faire des sessions en ligne avec le groupe et maintenant que nous sommes revenus à l'entraînement, c'est très bien. C'était bon de revoir mes coéquipiers et les entraîneurs. C'était bien de s'entraîner avec tout le monde », conclut-il.

FRANCE

Benzia victime d'un accident de la route

Mauvaise nouvelle pour Yassine Benzia et son club Dijon puisque l'international s'est fait une grave blessure à la main suite à un accident en Buggy. Le joueur de 25 ans a été victime de l'accident aux alentours de Savigny-le-Sec, comme le rapporte le média régional français Le Bien Public. L'ancien joueur de l'Olympiakos s'est gravement blessé à la main et il a été mené à l'hôpital pour une intervention chirurgicale, comme l'a apporté son président de club. Ce dernier confirme aussi que son joueur sera hospitalisé pour quelque temps.

COYOTE GIRLS

21h00 W9

Violet Sanford vit seule avec son père depuis la mort de sa mère. Auteur-compositeur, elle rêve de vivre de sa musique. Elle décide donc de se rendre à New York pour tenter sa chance. Mais Violet a un handicap : elle ne parvient pas à chanter sur scène et s'enfuit sitôt qu'elle décroche une audition ! Elle fait alors la connaissance de Kevin, qu'on lui présente comme le manager artistique d'un bar. Mais Kevin n'est qu'un simple cuisinier

INSTINCT DE SURVIE

21h00 8

Étudiante en médecine, Nancy se rend sur la plage mexicaine paradisiaque et isolée qu'adorait sa mère, récemment disparue. Alors qu'elle surfe seule, elle est attaquée par un énorme requin blanc particulièrement agressif. Sérieusement blessée, elle trouve refuge sur un rocher découvert à marée basse ; le temps est compté avant que la marée remonte

MAJOR CRIMES TOMBÉ DU CIEL

21h00 2

Un corps est retrouvé perché à douze mètres de haut dans un arbre. De la drogue est retrouvée dans un sachet pas loin, ça pourrait être un deal de drogue qui a mal tourné. Le docteur Morales arrive sur la scène de crime avec son père, un détective uruguayen à la retraite. D'après les constatations du légiste, la victime n'aurait pas grimpé à l'arbre mais elle serait tombée dessus. La victime est identifiée sous le nom de Felix Hanson tout juste sorti de prison. Pendant ce temps, Julio Sanchez tente de devenir le tuteur légal de Mark Jarvis tandis qu'Andy Flynn prépare une surprise pour Sharon

LA SAGA DU RAIL

21h00 3

De la première ligne de chemin de fer, née en 1827, il ne reste aujourd'hui que quelques rails cachés dans les herbes folles près de Saint-Étienne... «La saga du rail» est une invitation au voyage à travers deaux siècles. Ce documentaire retrace la façon dont le chemin de fer a transformé notre pays et notre façon de vivre. Cette histoire nous est confiée par les cheminots qui connaissent l'aventure ferroviaire de l'intérieur et se la transmettent d'une génération à l'autre. Dans une épopée qui mêle miracles technologiques, événements historiques et témoignages intimes, on découvre que le train a la folle particularité de nous raconter à la fois la France, les Français et le territoire

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

BATAILLE SANS MERCI

21h00 arte

Peu de temps après la guerre de Sécession, une diligence chargée d'or et escortée par des militaires, fait route vers l'Ouest des États-Unis. À son bord, trois hommes et une jeune femme, Jennifer Ballard, en route pour retrouver dans quelques jours Ben Warren, son fiancé. Mais lorsque la diligence fait halte pour la nuit dans une petite bourgade, celui-ci lui fait la surprise de venir la chercher à son hôtel. Le lendemain, ayant vendu son cheval, Ben poursuit le voyage jusqu'à son ranch en compagnie de Jennifer et des trois autres passagers. En chemin, deux d'entre eux tombent les masques et donnent l'ordre à leurs complices déguisés en militaires de s'emparer de la diligence

MONTREUX COMEDY FESTIVAL 2019

21h00 4

France 4 vous propose une soirée de fous rires avec le meilleur du Montreux Comedy Festival 2019. Vous avez raté le Montreux Comedy Festival 2019 ? Pas de problème !... France 4 vous offre une petite séance de rattrapage ! Retrouvez le meilleur de l'édition 2019. Kev Adams, Élodie Poux, Gérémy Crédeville, Les Bodin's, Olivier de Benoist, Artus, Caroline Vigneaux, Éric Antoine, Arnaud Tsamère, Alban Ivanov et Doully sont de la partie ! Avec la participation de Stan Wawrinka

RED 2

21h00 M6

Lorsque l'agent retraité de la CIA Frank Moses apprend la mort de son ancien collègue Marvin, il se rend à son enterrement avec sa compagne, Sarah, sans se douter qu'il va au-devant de gros ennuis... Arrêté et interrogé par le FBI au sujet d'un mystérieux «Projet Nightshade», il ne doit son salut qu'à l'intervention de Marvin, qui avait simulé sa mort. Tous deux se lancent alors dans une course-poursuite à travers le monde pour découvrir le secret du projet, une arme de destruction massive qui a disparu

BABYSITTING

21h00 TF1

Paris, 25 juin. En panne de baby-sitter, Marc Schaudel, patron d'une maison d'édition, demande à Franck Amory, l'un de ses salariés qu'il connaît à peine, de s'occuper de son fils Rémi pendant un déplacement avec son épouse. Mais c'est exactement le jour des 30 ans de Franck, qui avait prévu une fête à tout casser avec ses amis. Tant pis, Franck gardera le tyran en culotte courte, arrogant et capricieux. Le lendemain matin, Marc et sa femme sont réveillés par la police. Leur maison est sens dessus dessous et Rémi et Franck manquent à l'appel. Que s'est-il passé ? Peut-être que la caméra retrouvée au milieu du salon permettra de percer le mystère

MIDI Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre

Quotidien national d'information

N° 4008 | Lundi 1er juin 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	03h42
Dohr	12h46
Asr	16h37
Maghreb	20h04
Icha	21h43

ÉTATS-UNIS

LES VIOLENTES MANIFESTATIONS SE POURSUIVENT

De nouveaux heurts ont éclaté et des couvre-feux ont été imposés, dans la nuit de samedi à dimanche, à Minneapolis et dans plusieurs autres villes américaines, comme Los Angeles et Atlanta, malgré l'inculpation du policier blanc à l'origine de la mort d'un homme noir, George Floyd, qu'il avait violemment plaqué au sol. La situation demeure très tendue. De nouveaux heurts ont éclaté et des couvre-feux ont été imposés dans la nuit de samedi à dimanche à Minneapolis et dans plusieurs autres villes américaines comme Los Angeles et Atlanta, malgré l'inculpation du policier blanc à l'origine de la mort d'un homme noir, George Floyd, qu'il avait violemment plaqué au sol. Dans plusieurs grandes villes comme Miami ou Chicago, les manifestations aux cris de *"je ne peux plus respirer"*, les derniers mots prononcés par George Floyd avant de mourir, ont commencé dans le calme, avant que certains participants ne bloquent la circulation, n'allument des

incendies et ne se confrontent aux policiers. Le gouverneur démocrate du Minnesota, Tim Walz, a décidé de mobiliser l'intégralité de la Garde nationale de l'Etat, une force de réserve qui dépend de l'armée américaine, afin d'endiguer la violence qu'il impute à des casseurs qui profitent du mouvement de protestation contre la mort de George Floyd pour semer le chaos. "*Nous sommes attaqués*", a-t-il déclaré. *"L'ordre public doit être rétabli"*. D'autres responsables américains, dont l'Attorney General (ministre de la Justice) William Barr, ont imputé les violences à des anarchistes ou des extrémistes, de gauche comme de droite, plutôt qu'aux manifestants eux-mêmes, sans toutefois fournir d'éléments concrets.

Renforts militaires à Minneapolis

Le Pentagone s'est dit prêt à envoyer des renforts militaires à Minneapolis, plaçant même des unités de l'armée en état d'alerte pendant quatre heures. Les militants pour les droits civiques soulignent que la vidéo de l'arrestation de Floyd a réveillé la colère contre les violences policières mais aussi les biais raciaux du système judiciaire américain. Les manifestations interviennent aussi dans un moment de frustration de nombreux Américains en raison du confinement et de la flambée du chômage provoquée par l'épidémie de coronavirus.

Des couvre-feux ont été imposés dans plusieurs grandes villes comme Atlanta (Géorgie), Los Angeles (Californie), Philadelphie (Pennsylvanie), Denver (Colorado), Cincinnati (Ohio), Portland (Oregon) ou Louisville (Kentucky). Des manifestations ont aussi gagné Seattle (Etat de Washington), Salt Lake City (Utah), Dallas (Texas), Chicago (Illinois) ou Cleveland (Ohio). Le président Donald Trump a prévenu samedi les manifestants rassemblés sur Lafayette Square, à Washington, qu'ils auraient été accueillis par *"les chiens les plus vicieux et les armes les plus menaçantes que j'ai jamais vus"*, ils avaient franchi les barrières qui les séparaient de la Maison blanche.

MALTRAITANCES DE L'ENFANT

MERIEM CHORFI INSISTE SUR L'IMPORTANCE DE LA DÉNONCIATION

La Déléguée nationale à la protection de l'enfance et présidente de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'Enfance (ONPPE), Meriem Chorfi, a insisté, hier à Alger, sur l'importance de la dénonciation des maltraitances de l'enfant, soulignant que l'Algérie a fait de grands progrès dans la législation visant à protéger les enfants depuis la promulgation de la loi sur la protection des enfants en 2015. Invitée de la chaine 2 de la Radio algérienne, Chorfi informe que l'ONPPE reçoit quotidiennement sur son numéro vert, le "11-11", une vingtaine d'appels parmi tant d'autres, faisant part de cas d'exploitation d'enfants. La Déléguée nationale a rappelé, dans ce sillage, les mesures de dénonciation mises en place par l'ONPPE conformément à la loi, à l'instar du numéro vert et le courrier électronique pour recevoir les signalements sur les cas d'atteinte aux droits de l'enfant, et l'installation d'une cellule d'experts en psychologie, en sociologie et en droit ainsi que des médecins veillant sur l'examen de ces plaintes, leurs orientations et l'accompagnement de chaque cas afin de la traiter. Ces signalements concernent essentiellement le mauvais traitement ou l'exploitation dans la mendicité, a-t-elle fait savoir, précisant que certains d'entre eux ont été traités avec les juges des mineurs et autres avec les services en milieu ouvert.

TRIBUNAL DE BLIDA

REPORT DU PROCÈS DE HAMEL ET BERRACHDI AU 25 JUIN

Le tribunal de Blida a décidé, hier, le report, pour la 5e fois consécutive, du procès d'Abdelghani Hamel, ancien Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), et de Noureddine Berrachdi, ancien chef de Sûreté de la wilaya d'Alger, programmé pour hier, au 25 juin prochain.

Le juge près le tribunal de Blida a annoncé le report du procès au 25 juin prochain, dans le but d'assurer la présence des témoins, à l'audience, au même titre que les accusés, également absents.

Le 3 mai dernier, les deux accusés avaient refusé un jugement à distance, proposé par le juge, au titre des mesures visant à freiner la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), en application de l'instruction du ministre de la Justice, dictée par la situation sanitaire traversée par le pays. Le juge de l'audience a, également, refusé la demande de liberté provisoire émise par le collectif de défense de Berrachdi.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, portant sur la prise de mesures préventives pour lutter contre la propagation du Covid-19, le ministre de la Justice et garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a émis le 16 mars dernier, une instruction portant sur la suspension les audiences du tribunal criminel, en première instance et en appel, ainsi que les audiences correctionnelles, à tous les niveaux à l'exception de celles déjà engagées. Le public ne sera pas autorisé à assister aux procès qui se dérouleront désormais à distance, dans la mesure du possible, au moment où il a été, aussi, décidé la suspension de la sortie des détenus des prisons à la demande du juge d'instruction, sauf en cas de nécessité absolue liée à la détention provisoire, ainsi que la rationalisation du recours à la citation directe par les procureurs de la République.

Pour rappel, les deux accusés, Abdelghani Hamel et Noureddine Berrachdi, sont poursuivis pour "*abus de fonction pour l'obtention d'indus privilèges à caractère professionnel, en vue de la préservation du poste de Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN) ou d'un poste supérieur en vertu de l'article 33 de la loi relative à la prévention et la lutte contre la corruption*".

EN ANGLETERRE

MAHREZ VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

L'international algérien Riyad Mahrez a été victime d'un cambriolage à son domicile en Angleterre, rapporte le média Bein Sports qui cite le tabloïd The Sun. Les cambrioleurs se seraient introduits à son domicile, grâce à un trousseau de clés qu'ils se seraient procurés, précise la même source. Ils auraient pris comme butin au moins trois montres de luxe, ainsi que des maillots de sport jugés "très rares". La star des Verts s'est vu voler une montre Richard Mille (255.000 euros), une Rolex Daytona (44.000 euros) et une Rolex Day Date (44.000 euros), selon The Sun. Les cambrioleurs sont également repartis avec 50.000 livres (soit 55.000 euros) en espèces, des bracelets Cartier et des maillots de football rares… Le total est estimé à environ 500.000 livres (soit 555.000 euros). Mahrez n'est pas le premier joueur d'envergure à être la cible d'un cambriolage. Plusieurs joueurs de premier plan du championnat d'Angleterre ont par le passé été victimes de vols, à l'image des joueurs de Tottenham, le Britannique Dele Alli ou le Belge Jan Vertonghen.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE"

7 NOUVEAUX DÉCÈS ET LES CONTAMINATIONS EN BAISSE

Sept nouveaux décès du Covid-19 ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, ce qui porte à 653 le total des morts, a hier le porte-parole du Comité en charge du suivi de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Les sept nouveaux décès ont été déplorés à Alger, Sétif, Ouargla, Tiaret, M'sila, Laghouat et Chlef. Pour les contaminations, 127 nouveaux cas positifs (133 la veille et 147 vendredi) ont été officiellement recensés ces dernières 24 heures, pour un total de 9.394 infections, selon le Pr Fourar qui a précisé que 23 patients sont en soins intensifs. Pour les guérisons, elles sont en forte hausse, passant de 127 à 199 ce dimanche, ce qui porte le total à 5.748 depuis le début de l'épidémie, selon la même source.